VOL. XLIII SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 25 FEVRIER 1914 No. 17

ABONNEMENTS
CANADA............ $1.00 par année
ETATS-UNIS........ 1.50 " "
EUROPE............ 2.50 " "

Tarif des Annonces
1ère insertion, par ligne.... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 "

N.B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

RÉDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

...s communications concernant ... ou l'imprimerie devront être ad... Manitoba
42 Aven... rovencher, Saint-Boniface, Man.
Téléphone : Main 3377.

AU POINT

Mise par nous en demeure de preuve, la *North-West Review* n'a pu, malgré tous ses efforts, citer ce fameux texte où nous aurions dit que les amendements Coldwell *donnaient les écoles catholiques, en tout moins le nom.*

Comme il fallait cependant répondre quelque chose, la *North-West Review* substitue le terme *écoles séparées* au terme *écoles catholiques;* et elle part de là pour essayer de faire croire à ses lecteurs que nous avons attribué à la loi de 1912 l'effet de rétablir les *écoles séparées.*

Notre confrère catholique fait ici exactement comme a fait le *Fress Press*: il joue sur les mots. Au vu et au su de la *North-West Review,* nous avons formellement, et à plusieurs reprises, exprimé cette opinion que si les amendements Coldwell constituaient une *restauration partielle* importante, ils ne donnaient cependant pas *l'école séparée* telle qu'on l'entend quand on veut la distinguer de l'école publique neutre dite *nationale.*

C'est en vain que notre confrère s'agitera, nous n'avons jamais cherché à étendre indûment la portée de cette loi. Nos articles sur cette question sont l'examen strict et raisonné des textes, et non des affirmations en l'air qu'il faut ravaler huit jours plus tard. Ils se résument à ceci :

La loi Coldwell rend possible un arrangement qui comprendrait l'acceptation par les catholiques d'un seul département d'Education, d'un seul programme d'études et d'une seule commission scolaire pour protestants et catholiques. Cette loi ne rétablit pas l'école confessionnelle séparée telle que nous l'avions autrefois, telle que les Canadiens-français l'accordent à deux mains aux protestants de Québec, et qui comporte pour la minorité ces traits essentiels: administration distincte, inspection distincte, octrois distincts et, surtout, *programmes distincts.*

Nous avons donc pu écrire, sans contradiction de notre part, que la loi de 1912 constituait une restauration partielle, mais qu'elle ne nous accordait pas la véritable école séparée. Si notre confrère continue d'affirmer que nous faisons *une distinction là où il n'y a pas de différence,* il est digne de pitié. S'il est de mauvaise foi—hypothèse très plausible, hélas! avec le rédacteur de la *North-West Review*—toute discussion devient inutile; s'il est sincère, il est au-dessous de sa fonction, et il devra retourner à l'école.

Pour en revenir à l'assertion primitive de la *North-West Review*: "*Le Manitoba* prétend que les amendements Coldwell donnent les *écoles catholiques en tout moins le nom,*" un mot suffira. Si nous avions fait une telle affirmation, nous aurions prévariqué contre la doctrine, contre la vérité, contre les faits et contre le bon sens. Une *école catholique* comporte un tout autre programme que celui des écoles officielles de cette province. En écrivant ceci nous n'écrivons sous la dictée et sur le commandement de personne. *Le Manitoba* pense et agit par lui-même; il n'a pas de souffleur, et il n'en souffrirait pas. Il accomplit tout simplement son devoir vis-à-vis les catholiques.

Nous ne voulons pas laisser outrer le sens de la loi, non pas par crainte d'une répercussion dangereuse dans le public protestant, comme le prétend le *Free Press* d'hier matin, mais parce que nous ne voulons pas induire en erreur la minorité et lui faire croire à une situation qui n'existe pas. Cette situation, il faut l'indiquer nettement, sans rien farder, sans rien assombrir non plus. Si nous avons raison, les faits tels qu'ils existent nous sont suffisants, et nous ne les dénaturerons pas dans le but d'argumenter plus aisément. Si nous avons tort, qu'on nous le prouve, également par les simples faits, sans aucuns reliefs de mensonge.

* * *

Pour faire face à la situation et pour l'améliorer, les hommes politiques catholiques et les journaux catholiques doivent s'unir sur le principe général de la résistance et de la revendication. S'il leur arrive de ne pas toujours être du même avis sur les moyens d'action, il faut que la loyauté la plus entière préside à leur échange de vues.

La *North-West Review* ne fera peur à personne et ne rendra service à aucune cause en falsifiant les textes ou en travestissant la pensée de ses compagnons d'armes.

N. B.

Certificat d'Ignorance

Le *Free Press* publiait l'article suivant, il y a huit jours :

"En réponse à un article du *Free Press,* le *Manitoba,* l'organe personnel de l'Honorable Joseph Bernier, collègue de Sir Rodmond dans le cabinet, prétend que les chefs canadiens-français, ecclésiastiques et civils, ne se sont jamais opposés à la demande que l'anglais soit bien enseigné dans les écoles des districts français."

"Si c'est une question de mots, *Le Manitoba* a raison. Les Canadiens-français en vue ont souvent exprimé dans leur discours public leur consentment à ce que les enfants français apprennent l'anglais. A vrai dire, ces expressions de sentiment ont été si fréquentes depuis quelque temps qu'on est justifiable de se demander si elles ne sont pas faites pour l'effet.

"On juge la valeur d'un pudding en le mangeant. Si on désire réellement que les enfants français apprennent l'anglais, comment se fait-il qu'un grand nombre de Canadiens-français adultes, nés au Manitoba, sont pratiquement incapables de le parler; incapables de lire les journaux et les *magazines* anglais, incapables de suivre une conférence ou un discours prononcé en anglais et sont ainsi dans une grande mesure placés forcément hors de la vie et de la pensée de la population parlant la langue anglaise."

"*Le Manitoba* niera probablement que tel soit le cas, mais sa dénégation est bien inutile. N'importe quel citoyen de cette province qui désire connaître la vérité peut, sans perdre beaucoup de temps et sans se donner beaucoup de peine, visiter les districts ruraux français du Manitoba, et il où elle verra jusqu'à quel point l'anglais est connu et parlé dans ces endroits. La vérité es tque l'anglais est bien imparfaitement compris dans ces districts, et la principale raison en est que l'anglais est enseigné insuffisamment dans les écoles bilingues françaises."

"Si *Le Manitoba* désire que la vérité soit connue, serait-il favorable à cette proposition : qu'une enquête soit faite dans les écoles bilingues françaises par un éducateur de marque résidant à l'extérieur—par un homme, en d'autres termes, qui a une réputation à perdre."

Pour aujourd'hui nous nous contentons de signaler à nos paroisses le certificat d'ignorance que leur décerne l'organe de M. Norris. Le *Free Press* aura, en temps et lieu, et en la manière convenable la réponse à ses fausses affirmations et à son défi.

Le Ministere des Travaux Publics

Sir Rodmond Roblin a confié à l'Hon. Joseph Bernier *l'interim* des Travaux Publics en l'absence de l'Hon. W. H. Montague. C'est une marque de confiance nouvelle donnée au Secrétaire-Provincial par ses collègues.

LA SESSION PROVINCIAIE

Elle s'est terminée vendredi. Cette session a été l'une des plus utiles que la Législature ait jamais faites.

Les bills privés ont été nombreux et variés. C'est une preuve que nous sommes à la veille de la reprise des affaires, parce que le capital ne se mettrait pas ainsi sous charte s'il n'y avait pas d'opérations fructueuses en perspective.

Passant au domaine public, le gouvernement a fait adopter des lois très importantes; ces lois concernent, les unes, l'administration générale de la province, les autres, des points particuliers. Parmi les lois de cette dernière catégorie, nous mentionnons avec plaisir la loi pourvoyant à des abattoirs et entrepôts frigorifiques à Saint-Boniface, près des Cours à Bestiaux. Cette loi fera la fortune de Saint-Boniface et de Norwood, car elle nous amènera nécesairement le gros commerce de l'industrie de la viande.

Les discussions qui ont eu lieu à la Chambre ont montré avec quelle efficacité sir Rodmond Roblin et ses collègues savent conduire les affaires de la province. L'honorable M. Armstrong, le gardien du Trésor, a présenté un surplus de $473,000. L'opposition, qui avait tant décrié le système du Téléphone, s'est déclaré satisfaite des opérations de ce service important.

L'opposition a essayé de faire abroger les amendements scolaires Coldwell. Des discours prononcés par MM. Norris et Johnson au cours du débat se dégage la conclusion, de plus en plus nette, que ces hommes sont les ennemis résolus des catholiques. M. Norris s'est conduit de telle sorte qu'il est impossible à un catholique d'être pour lui aux prochaines élections.

Notes Politiques

Les amis de M. Norris lui ont donné un dîner mercredi soir à l'hôtel Fort Garry. Quarante personnes en tout, dit le *Free Press.* M. Norris se meut au milieu d'une population nombreuse, mais il paraît tout de même bien dans le désert.

* * *

L'honorable M. Montague, ministre des Travaux Publics, a été de nouveau choisi comme candidat dans le comté de Kildonan-St.-Andrews. Le ministre est en ce moment à Arkansas, où il fait une cure, mais il reviendra d'ici quelques semaines reprendre sa place aux côtés de Sir Rodmond Roblin. Inutile de dire que son élection est assurée, par une grosse majorité.

* * *

La législature de Québec a été prorogée jeudi dernier. La session a été l'une des plus mouvementées de l'histoire de la province de Québec, à cause du scandale Mousseau-Bérard-Bergevin. Ce scandale ne consiste pas seulement, suivant nous, dans la faute commise par ces trois représentants du peuple, mais aussi dans la conduite tenue par beaucoup de députés et de journaux pendant l'enquête. A certain moment on a voulu nous faire croire que les dénonciateurs étaient des bandits et que les accusés n'étaient que des victimes....

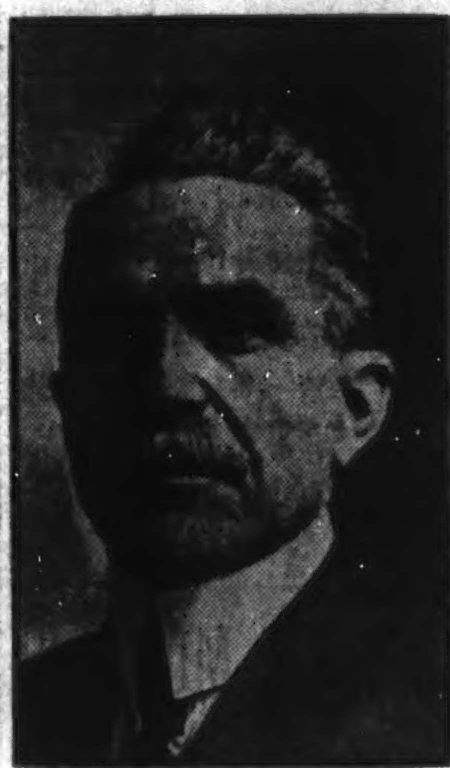
M. Jacques Parent

C'est pour nous un vif plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. Jacques Parent, de Letellier, a été choisi comme candidat du gouvernement Roblin dans le comté de Morris, pour les prochaines élections provinciales.

La convention qui a choisi M. Parent a été unanime.

Nous félicitons les électeurs du comté de Morris. Ils auront en M. Parent un député compétent et dévoué. M. Parent a fait de sa carrière personnelle un magnifique succès; comment ne ferait-il pas de son mandat aussi un succès?

M. Jacques Parent immigra au Manitoba en 1876. Le homestead sur lequel il s'installa est, dit-on, l'emplacement même du village



Candidat dans le Comté de Morris

de Letellier d'aujourd'hui. Le jeune Parent était cultivateur de par vocation et de par tradition paternelle, puisque son père était aussi un homme des champs. Le père et le fils furent les premiers du pays qui achetèrent et firent fonctionner un moulin à battre à vapeur dans l'Ouest canadien. La compétence de M. Jacques Parent dans les machines agricoles devient bientôt de l'expertise, c'est un fait reconnu dans toute la région.

Un peu plus tard M. Jacques Parent fit le commerce du grain et du bois de construction. Peu à peu ses affaires prirent une extension considérable; et aujourd'hui M. Parent est à la tête d'une grande fortune, gagnée honorablement depuis le premier sou jusqu'au sommet de la pile de ses milliers de piastres.

Il y a quelques anées, le gouvernement Roblin, voulant remplacer feu M. C. Georges Caron, comme l'un des directeurs du Collège Agricole, appela M. Parent à cette fonction importante. Depuis ces cinq ou six ans, M. Parent a fait bénéficier le Collège de ses connaissances abondantes en tout ce qui touche aux questions agricoles.

Les électeurs de Morris ont voulu étendre le champ d'action de leur distingué concitoyen, et c'est pour cette raison qu'ils l'enverront siéger à la Législature. Ils ont fait un bon pas, qu'ils en soient bien certains.

La Saint-Vincent de Paul

Il faut dire à la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul comme elle a été bien inspirée en imaginant la séance publique de mercredi dernier au collège. Cette conférence a été fort instructive, et sans doute aussi, elle produira du fruit.

Le discours du président, M. L. J. Collin, et le rapport du secrétaire, M. Alexandre LaRivière, nous ont fait voir, ou plutôt entrevoir, le travail de charité qui se poursuit au milieu de nous, sans que nous nous en doutions assez. Le chiffre que le secrétaire nous a donné de ceux qui s'occupent activement des œuvres de la Conférence est si petit que nous n'osons le publier. Pendant que nous nous employons à nos affaires, quelques hommes, plus zélés que les autres, visitent nos pauvres et leur distribuent de la nourriture, des vêtements, du combustible; ils trouvent de l'ouvrage à ceux qui peuvent travailler; ils ramènent l'espoir et le courage dans des foyers désolés, en un mot, ils font l'œuvre du bon samaritain. Et nos pauvres ne manquent de rien. Il y a toujours de l'argent dans la tirelire. Le secrétaire nous disait à la séance de l'autre jour que souvent des cas de nécessité s'étaient présentés et que, plutôt que de ne pas les secourir, le trésorier, (M. H. Bélievau) avait lui-même fourni l'argent. Il y a deux mois, c'était le président de la société, M. Collin, qui prêtait gratuitement ses voitures pour ramasser les dons de la Guignolée. C'est ainsi que, sans le moindre brin d'ostentation du reste, le rapport du secrétaire, que nous publions ailleurs, montre que des citoyens pratiquent la charité avec un désintéressement qui mériterait les plus grands applaudissements si la charité avait besoin des vains applaudissements du monde.

A ces hommes dévoués il est juste qu'on apporte du renfort, et l'allocution que Sa Grandeur Monseigneur Béliveau a faite ce soir-là à l'auditoire était bien faite pour amener de nouveaux membres à la Société. Monseigneur Béliveau a défini le rôle des conférences de Saint-Vincent-de-Paul comme Ozanam l'avait lui-même défini : travailler au bien spirituel des membres, par l'exercice de la charité pratiquée sur les pauvres et sur tous ceux qui souffrent.

Il faut citer cette page de Frédéric Ozanam, qui dit en termes très nobles quelle fut la véritable genèse de l'Oeuvre :

Nous étions alors envahis par un déluge de doctrines philosophiques hétérodoxes qui s'agitaient autour de nous; nous éprouvions le désir et le besoin de fortifier notre foi au milieu des assauts que lui livraient les systèmes divers de la fausse science. Quelques-uns de nos jeunes compagnons d'études étaient matérialistes, quelques-uns Saint-simoniens; d'autres fouriéristes; d'autres encore déistes.—Lorsque nous, catholiques, nous nous efforcions de rappeler à ces frères égarés les merveilles du christianisme, ils nous disaient tous: "Vous avez raison si vous parlez du passé; le christianisme a fait autrefois des prodiges; mais aujourd'hui le christianisme est mort. Et, en effet, vous qui vous vantez d'être catholiques, que faites-vous? Où sont les œuvres qui démontrent votre foi et qui peuvent nous la faire respecter et admettre?" Ils avaient raison: ce reproche n'était que trop mérité. Ce fut alors que nous dîmes : "Eh bien ! à l'œuvre ! et que nos actes soient d'accord avec notre foi! Mais que faire ? que faire pour être vraiment catholiques, sinon ce qui plaît le plus à Dieu: *Secourons donc notre prochain et mettons notre foi sous la protection de la charité.*

C'est-à-dire qu'un bon sociétaire de la Saint-Vincent-de-Paul n'est pas seulement un homme qui aiment les autres hommes, un philanthrope; c'est un homme qui veut travailler à sa propre sanctification, à sa propre préservation personnelle, et qui prend comme *moyen* le service des pauvres.

Monseigneur l'évêque auxiliaire de Saint-Boniface remercia particulièrement nos braves "Voyageurs" pour avoir eu l'idée de courir la Guignolée au bénéfice des pauvres. Il encouragea nos jeunes gens à faire partie de la Société. Ce sera pour eux une manière de se mettre à l'abri de bien des dangers; ce sera appeler la faveur du Ciel sur leur carrière; ce sera aussi, en les mettant à même de visiter la demeure des indigents et de prendre contact personnel avec la misère, le moyen d'acquérir une conception plus sérieuse de la vie. Ozanam lui-même, appelant des recrues, disait d'une certaine catégorie de jeunes gens de son temps:

Il y a une chose qu'on ne leur a point enseignée, une chose qu'ils ne connaissent que de nom et qu'il faut avoir vu souffrir aux autres, pour apprendre à la souffrir quand elle viendra tôt ou tard. Cette chose, c'est la douleur, c'est la privation, c'est le besoin... Il faut que ces jeunes seigneurs sachent ce qu'est la faim, la soif, le dénûment d'un grenier. Il faut qu'ils voient des misérables, des enfants malades, de senfants en pleurs. Il faut qu'ils les voient et qu'ils les aiment.

N. B.

LE SANG GAULOIS

XVIII

LE CHEVALIER D'ASSAS

(1760)

Nous sommes toujours pendant cette malheureuse guerre de sept ans, où l'Europe, divisée en deux camps, n'était plus qu'un immense champ de bataille.

On se battait de la Baltique aux monts de Bohème, avec des alternatives de victoires et de défaites.

On se battait également un peu dans le monde entier, au Canada, aux Indes, aux Antilles, etc.

Mais c'est surtout en Allemagne que le sang français coula à flot; et c'est là aussi que l'argent de la monarchie fut jeté ainsi que dans un gouffre. Et tout cela en pure perte ! Chose inouïe, nos frontières n'ayant jamais été entamées, à Versailles on s'amusait ; le bruit lointain de nos calamités arrivait à peine à Paris, à cet étonnant Paris, où le roi *Bien-Aimé* (!) donnait l'exemple des plus tristes faiblesses.

Nos armées firent pourtant des prodiges, et, un peu partout on peut signaler de nombreux faits d'armes glorieux; jamais Rosbach n'effaça Fontenoi.

Nous connaissons les héroïques campagnes de Montcalm, au Canada, ses victoires repetées sur un ennemi bien supérieur en nombre ; nous devons rappeler aussi le Maréchal de Richelieu et le comte de Maillebois, montant à l'assaut de la citadelle de Port-Mahon, réputée imprenable, et l'enlevant, tandisque l'amiral Anglais Byng qui n'avait pas su la défendre était condamné à mort par une cour martiale et fusillé par les siens sur son propre vaisseau; le marquis de la Galissonnière dispersant la flotte anglaise à l'île de Minorque; le maréchal d'Esthées remportant une victoire complète sur le duc de Cumberland à Hastemberg; le duc de Broglie triomphant à Bergen du duc de Brunswick...

Il fout nous borner.

Les actions d'éclats d'officiers et soldats,—celles-ci hélas ! vouées à l'éternel oubli—ne se comptèrent pas. Mais il en est qui honorent tellement notre pays, le pays par excellence des nobles sentiments, qu'elles doivent passer à la postérité. Entre mille, signalons celle du chevalier d'Assas, dont on ne saurait trop perpétuer religieusement le souvenir.

Wesel, dans le Hanovre, bloquée depuis plusieurs mois par le prince de Brunswick allait succomber, quand le marquis de Castries accourut, enleva Rhimberg après un brillant assaut, et parvint à faire entrer des secours dans la ville assiégée.

Ceci fait, il vint camper près de l'abbaye de Kloster Kamp où, de Brunswick résolut de l'attaquer par une marche forcée de nuit. De Castrie s'en méfia, et, ayant fait coucher son armée sous les arbres, dans une forêt, il envoya le chevalier d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne, en reconnaissance.

A peine celui-ci a-t-il fait quelques pas, que des grenadiers ennemis l'entourent, croisent leur baïonnettes sur sa poitrine et lui disent "si tu appelles, tu es mort!"

D'assas se recueille un instant pour renforcer sa voix, et crie de toutes ses forces:—*à moi Auvergne ! Voilà les ennemis !...* —Et aussitôt il tombe percé de coups de baïonnettes.

Le chevalier d'Assas avait alors vingt-sept ans.

Son nom—écrit fort justement Edmond Plauchut, — est devenu l'emblême du dévouement chevaleresque, de l'abnégation militaire et de l'héroïsme français.

A ce titre, il avait droit à une place dans notre Musée de toutes les gloires connues ou ignorées de la grande Patrie française.

F. DENISET.

TRIBUNE LIBRE

Equality in Civil Rights

Le si bien nommé *perfide Free Press* contient dans son numéro du 17 courant un article intitulé: "A challenge to *Le Manitoba,*" dans lequel sa *générosité* et sa *largeur d'esprit* à l'endroit des petits canadiens-français invitent "l'organe de l'honorable Secrétaire Provincial" d'accepter un arbitre étranger, éducateur de réputation, qui ferait l'inspection des écoles bilingues, pour prouver que dans les dites écoles nos petits canadiens apprennent efficacement toute autre chose que l'anglais. Et le crocodile verse des larmes sur l'ostracisme dont nos petits compatriotes sont les victimes, condamnés de ce fait à ne pas vivre de la pensée et de la vie de nos concitoyens de langue anglaise. On se rappelle que plus d'une fois, le même perfide journal s'est plu à reproduire les articles du *Pays,* organe du petit Langlois, colomniant de façon aussi lâche qu'absurde l'éducation donnée dans la province de Québec. C'est pourtant de cette terre de Québec, ou des institutions qui lui doivent leur origine, que sont sortis et que sortent encore les politiciens et les hommes marquants les plus en vue de notre pays, ceux qui savent se faire apprécier *doublement* parce que, seuls, à peu d'exception près, au Parlement et ailleurs, ils manient les deux langues officielles de notre Dominion. Nous ne nous récriminons pas contre nos hommes d'Etat anglais qui ne parlent que leur langue maternelle. Nous les plaignons bien un peu d'ignorer la langue diplomatique par excellence, mais ce nous est une gloire bien légitime de constater que les Laurier, les Pelletier, les Bourassa, les Lamarche, les Gouin, les Lavergne, les Turgeon, les Gariépy, les Bernier, les Chevrier savent parler plus éloquemment la langue de notre gracieux Souverain Georges V que les écrivailleurs ignorants et étroits du *Free Press.*

Jai dit ignorants et étroits. Cela se passe de commentaires pour ceux qui connaissent à qui nous avons affaire, mais je m'explique pour les autres. Le motto du *Free Press* se lit comme suit: (Voir page de rédaction 1ère colonne) "Freedom of Trade, Liberty in Religion, *Equality in civil Rights*". Je m'arrête au dernier. Il faut être passablement ignorant, pour ne pas savoir que la langue française, de par la Constitution qui nous régit, est officielle au Canada tout à l'égal de la langue anglaise. Il devrait en être ainsi dans chaque province de la Confédération, de par le pacte de cette dernière, si des hommes mordus par les mêmes préjugés que ceux du *Free Press* ne nous eussent spoliés de nos droits acquis, et traités en parias en ce qui concerne notre langue et notre foi. Tous nos concitoyens anglais connaissent l'histoire de notre pays et sont avec nous pour l'affirmer. Nous avons même un jugement en ce sens, rendu par le haut tribunal de l'Empire; mais forts de toutes ces preuves et de notre loyauté, nous n'arriverons jamais à convaincre nos ignorants adversaires, parce qu'ils sont de ces "sourds qui ne veulent pas entendre." Je veux dire qu'ils ont l'esprit trop étroit pour s'apercevoir qu'ils mentent effrontement en mettant pour devise sous les yeux de leurs lecteurs: Liberté en matière religieuse; Egalité en droits constitutionnels.

Ils nous plaignent et nous trouvent arriérés par ce que 90 pour cent des Canadiens-français du Manitoba se tirent parfaitement d'affaires en anglais et qu'ils n'ont pas dix pour cent des leurs, même dans les boutiques du *Free Press* qui puissent parler convenablement l'autre langue officielle du Dominion. Et il en sera ainsi au Manitoba, aussi longtemps que nous aurons nos écoles bilingues et que nos petits canadiens recevront une toute autre éducation que celle manifestée en novembre dernier par les élèves du Kelvin; n'en déplaise au *Free Press;* car c'est ainsi que nous Canadiens-Français nous entendons la vraie civilisation.

J. A. C.

REVUE DE LA PRESSE

PLUS QU'UN MONUMENT

(*L'Action Sociale*)

Il n'est pas un patriote canadien qui n'applaudisse à l'idée d'élever un monument à la mémoire bienfaisante du sympathique et courageux pionnier--le premier entre les premiers—de la colonisation et de l'agriculture en terre canadienne, à Louis Hébert, le premier *habitant* canadien, le premier cultivateur de la province de Québec.

Parmi les premiers bienfaiteurs de la patrie canadinne et les premiers modèles qu'il faut maintenir en place d'honneur aux regards de notre peuple, il faut placer ce modeste et courageux laboureur, aussi bon français que grand chrétien.

Aussi précieux et aussi fécond que le bon froment apporté de France qu'il confia à notre sol, il France qu'il confia à notre sol, il fit germer en terre canadienne une autre semence immortelle : celle du bon exemple d'un noble et fructueux travail agricole, qui n'entretient pas seulement la vie par le pain matériel, mais qui entretient aussi la vigueur du cœur et de l'esprit national lui-même par son caractère moralisant.

* * *

LE HAUT COMMISSAIRE

(Du *Sun*, de Vancouver)

Le *Journal*, d'Ottawa, qui est inspiré par le gouvernement, dit que le successeur de Lord Strathcona, comme haut commissaire du gouvernement canadien à Londres, fera partie du Cabinet. La sagesse de cette innovation est indiscutable. D'abord, les fonctions du commissaire sont celles d'un ambassadeur, et le titulaire doit être indépendant des partis politiques et se sentir libre d'agir entièrement dans les intérêts du Canada. Les Etats-Unis l'ont compris en nommant comme représentants à l'étranger des hommes qui ne se sont jamais occupés de politique active... Il ne manque pas, au Canada, de personnages qui sont toujours restés étrangers à la politique et qui rempliraient les fonctions de haut-commissaire avec plus de succès et plus d'honneur pour le pays qu'un politicien. —Traduction de *La Presse*.

* * *

L'HON. M. CHAPAIS SE JUSTIFIE

(*L'Evénement*)

L'hon. M. Chapais a soulevé une question de privilège, au Conseil Législatif, hier après-midi, au sujet d'un journal québecois qui, la semaine dernière, rapportant une séance du comité d'enquête Bérard-Bergevin, a dit dans le titre: "Opposition muzzles Sir Hugh Graham."

Bien qu'il n'ait pas été clairement désigné par ce journal, l'hon. M. Chapais reconnait que c'est de lui qu'on a voulu parler. Ayant été longtemps journaliste, il ne veut pas récriminer contre l'attaque que comporte ce titre. Il tient cependant à rétablir les faits.

L'hon. M. Chapais fait remarquer que, d'une manière générale, il n'y a pas de parti ministériel ou oppositionniste au Conseil Législatif qui est plutôt une Chambre de révision. Quant à lui il a ses opinions et ses préférences politiques, mais il s'est toujours efforcé d'écarter du Conseil Législativf l'âpreté des luttes politiques qui se livrent dans l'autre Chambre.

Il tient à défendre l'attitude qu'il a prise au fauteuil présidentiel du comité. Il établit que les questions qu'on a voulu poser à Sir Hugh Graham étaient étrangères aux choses sur lesquelles le comité a été chargé de s'enquérir. Si l'on veut élargir les cadres de l'enquête, qu'on établisse une commission royale comme il l'a proposé au début de cette affaire.

* * *

MGR MATHIEU CHEZ LEURS ALTESSES

(*Le Soleil*)

Mgr Mathieu évêque de Régina, Saskatchewan, qui était à Québec, depuis quelque temps est parti dimanche dernier, pour retourner dans son diocèse. En passant à Ottawa, Mgr Mathieu sera l'hôte de Leurs Altesses Royales le Duc et la Duchesse de Connaught, à un dîner ce soir à Rideau Hall.

* * *

LA GAZETTE AGRICOLE

(*La Presse*)

Nous venons de recevoir un exemplaire du premier numéro de la *Gazette Agricole du Canada*, qui sera en quelque sorte, nous dit-on dans la préface, la revue de l'agriculture organisée en Canada. La *Gazette Agricole* est, avant tout, le journal officiel du ministère fédéral de l'agriculture, mais elle promet aussi de s'intéresser à l'œuvre des ministères provinciaux de l'agriculture. Nous espérons que la nouvelle revue contribuera au développement et à la prospérité de l'agriculture canadienne.

M. MONK

(*Le Devoir*)

Le Canada, affirmant que "*M. Monk continue de retirer son indemnité comme député de Jacques Cartier,*" demande s'il ne pourrait pas "*remplir ses fonctions de fois à autre.*"

D'abord, l'état de santé de M. Monk — et cela n'est pas un secret, puisque nous avons déjà renseigné le public là-dessus — lui interdit présentement, et à son grand regret, de franchir même le seuil de sa chambre.

Secondement, le député de Jacques-Cartier ne "*continue pas de retirer son indemnité.*" Il a même l'intention formelle de n'en pas toucher un sou, à moins que sa santé rétablie ne lui permette de retourner à Ottawa.

Il est vrai que l'an dernier le Parlement, suivant une coutume dont ont bénéficié les gens de tous les partis, lui a voté son indemnité; mais il est faux, encore une fois, qu'il continue de retirer cette indemnité.

* * *

L'ABBE LEMIRE EN APPEL A ROME—IL EST DEBOUTE DE SA DEMANDE

(*La Croix*)

On se souvient du procès, intenté par l'abbé Lemire, député d'Hazebrouck, devant l'officialité de Cambrai, à deux ecclésiastiques de son diocèse, l'abbé Beck, curé d'Arneke, et Mgr Delassus, directeur de la *Semaine Religieuse* de Cambrai." Le premier avait refusé à l'abbé Lemire de lui laisser célébrer la messe dans son église,malgré son certificat de "celebret"; le second était accusé, par le prêtre-député, de l'avoir diffamé et injurié dans son journal hebdomadaire.

Les juges ecclésiastiques de Cambrai déboutèrent M. Lemire de ses demandes, reconnaissant que l'abbé Beck avait usé d'un droit qui lui appartient, et que Mgr Delassus n'avait pas, dans ses critiques contre M. Lemire, outrepassé la mesure.

Contre ce jugement, l'abbé Lemire fit appel à Rome.

L'affaire inscrite au rôle dès le mois de décembre, est venue en discussion devant le tribunal de la Rote.

Dans un jugement longuement motivé, les juges romains se déclarent d'accord avec ceux de Cambrai, dont l'arrêt est confirmé.

Cette affaire n'a aucun rapport avec les événements auxquels l'abbé Lemire se trouve mêlé actuellement.

* * *

LA TROISIEME LANGUE CLASSIQUE

(*Le Temps*)

Le Congrès de langue et de littérature française, tenu à New-York les 27 et 28 mars 1913, sous les auspices de la Fédération de l'Alliance Française aux Etats-Unis et au Canada, a démontré que trois cents écoles supérieures, collèges et universités de la république voisine entretenaient des chaires de littérature française et d'études approfondies de la langue.

Ce congrès avait réuni cent cinquante délégués des grandes maisons d'éducation des Etats-Unis, pour définir les meilleurs moyens à suivre dans l'enseignement du français.

Il fait voir avec quel enthousiasme les Américains ont suivi les séances, quelles lumières ils ont apportées à la discussion, et quels résultats pratiques ils ont su trouver dans le choc des idées.

Ces éducateurs, les plus célèbres du pays, reconnaissaient tous la nécesité d'apprendre à fond une langue secondaire si l'on voulait se considérer instruit, et surtout d'apprendre la langue française, cette troisième langue classique de l'univers.

Ils la considéraient utile dans toutes les sphères de la vie, dans le commerce et l'industrie aussi bien que dans la haute culture intellectuelle, et ils ne se demandaient pas si cette langue pourrait être dans leur patrie le véhicule de sentiments *dangereux* pour l'unité nationale.

* * *

L'ASPHALTE DU NORD

(*Courrier de l'Ouest*)

Au dîner mensuel de la Chambre de Commerce d'Edmonton, M. J. L. Côté, député de Grouard, a fait un intéressant exposé des ressources minières, du nord; il a parlé particulièrement des riches gisements d'asphalte, et il a demandé à la Chambre de Commerce d'agir auprès du gouvernement pour que cinquante tonnes d'asphalte soient amenées du nord cet hiver, afin de procéder à des expériences publiques de pavage au Canada et aux Etats-Unis. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Abonnez-vous au *Manitoba*. $1.00 par année.

De par le Monde

LE TOUR DE L'EMPIRE

Par le Prince de Galles en 1915

Londres.—Des plans préliminaires ont été tracés pour faire faire au Prince de Galles, en 1915, le tour de l'Empire Britannique, et comprenant à son tour une visite aux Etats-Unis. Il est possible, dit-on, que le prince Albert, second fils du roi, accompagne le prince de Galles.

Si le programme provisoire est suivi le prince irait d'abord en Australie et en Nouvelle-Zélande et reviendrait par le Canada et les Etats-Unis. La visite de l'Inde serait remise à plus tard.

A L'HONNEUR DU GENIE FRANÇAIS

Le comité Franco-Amérique va fêter le parachèvement du canal de Panama.

Paris. — Le Comité Franco-Amérique a tenu à Paris, sous la présidence de son président M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, une importante réunion au cours de laquelle il a été décidé de célébrer, au mois de mai prochain, le parachèvement du canal de Panama, et d'honorer par là le génie français qui a conçu et commencé cette gigantesque entreprise.

Nouvelle Conférence Internationale

New-York. — Oscar S. Straus, ancien ambassadeur Américain en Turquie, et David J. Hill, ancien ambassadeur en Allemagne, ont réuni et présidé une assemblée des avocats de la Paix Internationale, dans l'espoir d'obtenir que le président des Etats-Unis propose une troisième conférence à la Haye. Un comité de dix-sept membres a été nommé, afin d'aviser sur les moyens à prendre pour arriver à cette fin.

LE FRANÇAIS DANS L'UNIVERS

"La langue française vient d'être reconnue au Chili comme langue officielle au même titre que la langue espagnole dans les Facultés de médecine. Jusqu'à présent, les étudiants se servaient surtout de livres de médecine français, mais ils étaient obligés de passer leur examen en langue espagnole. Dorénavant, les professeurs auront aussi le droit de faire leur cours en français."

Tout commentaire serait superflu.

LE ROI ET M. BALFOUR

Londres.—Le très honorable Arthur J. Balfour, ancien leader du parti conservateur-unioniste, a été invité par le roi à venir dîner avec lui. A la suite du repas, M. Balfour demeura deux heures au palais en consultation avec Sa Majesté. Cela fait le sujet de bien des conversations dans les cercles parlementaires, où l'on veut voir dans ce fait, un changement possible à la loi du Home Rule, telle que présentée actuellement par le gouvernement libéral.

Nouveau Traitement du Diabète

La maladie guérie parfois en trois jours.

Paris.—Un nouveau traitement capable de vaincre le diabète vient d'être découvert par le docteur Marcel Labbé. Il s'agit pour le malade de suivre un régime aux végétaux séchés.

L'éminent médecin a annoncé sa découverte à l'Académie de médecine, ces jours derniers. Pour effectuer la guérison du diabète, le docteur Marcel Labbé prescrit cent grammes de végétaux séchés avec des œufs frais et cent cinquante grammes de pain avec une petite quantité de végétaux frais et du vin. D'après le docteur Labbé, ce régime assure la guérison parfois en trois jours. Mais le temps fixé pour la guérison est de trois à quinze jours. Il est entendu que le malade doit scrupuleusement suivre le régime. Comme on a pu le constater, les aliments prescrits par le docteur Labbé sont excessivement riches en albumine.

Ferdinand, Roi de la Bulgarie en Amérique

Sofia.—Le roi Ferdinand a reçu, hier, les commissaires de l'exposition Panama-Pacifique. Il leur a dit que, depuis longtemps, il se proposait d'aller en Amérique et qu'il espérait pouvoir entreprendre ce voyage pendant le mois d'avril. Le roi sera accompagné par plusieurs hauts personnages.

UNE INNOVATION TELEPHONIQUE

Paris.—Dans le but de donner à sa clientèle une facilité nouvelle, l'administration des téléphones a imaginé d'organiser, dans chaque bureau central, un service spécial qui recueillerait en leur absence les communications destinées aux abonnés.

Ce service a été inauguré le 1er janvier. C'est le "service des rappels."

Comment gonctionne le nouvel organisme ?

D'une façon très simple. Un abonné a-t-il besoin de s'absenter pour quelques heures? Il en prévient la téléphoniste qui en informe le service des rappels. Celui-ci, vérifications faites, donne l'ordre à la téléphoniste de lui "passer l'abonné.

Voici l'abonné branché sur le service des rappels; désormais, toutes les personnes qui lui téléphoneront se trouveront en présence d'une téléphoniste de ce service, laquelle les invitera à lui faire part si elles le désirent de l'objet de leur appel.

Rentré chez lui, l'abonné décroche son récepteur et trouve également le service des rappels. Après nouvelle vérification, grâce à une manœuvre spéciale, de son identité téléphonique, communication lui est donnée alors des "coups de téléphone" parvenus à son adresse. Cette missoin terminée, le service des rappels fait rétablir normalement la ligne de l'abonné.

Il en coûte à l'abonné bénéficiaire de cette ingénieuse combinaison la somme de 30 francs par an, plus un droit de 0 fr. 20 par communication dictée.

Jusqu'à présent, une dizaine d'abonnés parisiens seulement y ont souscrit, parmi lesquels plusieurs membres du corps médical. L'administration espère que le nouveau service ne tardera pas à être apprécié en France comme il le fut en Norvège,—qui, la première, en 1910, le mit en pratique —et en Autriche, où depuis 1912 il est d'un usage courant.

Le Roi des Belges se casse un bras

Bruxelles, Belgique—Albert 1er roi des Belges, s'est brisé le bras gauche, en tombant de son cheval, alors qu'il se promenait dans les bois, non loin du champ de bataille de Waterloo.

La nouvelle de l'accident a causé de la consternation dans la capitale.

Le roi étant un homme robuste, il est probable que l'accident dont il a été victime ne mettra pas ses jours en péril. Cependant, des complications tont toujours à redouter dans de pareils cas.

Albert 1er, qui est âgé de trente-huit ans, a succédé à son oncle le roi Léopold, le 17 décembre, en 1909. Il a épousé la princesse Elizabeth de Bavière, en 1900 et il a trois enfants: le prince héritier, Léopold, né le 3 novembre, en 1901, le prince Charles et la princesse Marie.

HYDROAEROPLANE NOUVEAU MODELE

Paris.—M. Janson Collier, ingénieur américain, vient de faire l'essai sur la Seine d'un hydroaéroplane de son invention qu'il appelle "hydrasion." Le corps est fait en forme de bateau, de 28½ pieds de longueur par 8½ pieds de largeur. Il a deux moteurs de 200 chevaux-vapeur. Le propulseur a 16½ pieds de diamètre. Le poids total de la machine avec quatre hommes à bord et assez de pétrole et d'huile pour un voyage de mille milles, est de de 4½ tonnes.

M. Collier pense qu'on pourrait traverser l'Océan Atlantique avec son invention, mais il préfère d'abord en faire de plus amples essais.

Bateaux pour le fret

Les Chambres de Commerce de Prince-Albert et de Battleford, Sask., ont mis sérieusement à l'étude le projet d'établir, dès ce printemps, un service de bateaux pour le fret, entre Prince-Albert et Edmonton.

Prêt de $2,000,000

Le gouvernement fédéral a décidé de faire un nouveau prêt de $2,000,000 à la Commissiou dn Port de Québec, afin de la mettre à même de poursuivre les travaux d'amélioration qu'elle a entrepris.

Remboursement d'un demi-million de piastres

La Cour Supérieure, à Bryson, P.Q., M. le juge Weir, présidant, condamne M. O'Brien, entrepreneur de Renfrew, Ont., à rembourser à M. Rainboth, ingénieur civil d'Aylmer, P.Q., un demi-million de piastres—moins déduction de $42,000 pour impenses—prix de limites forestières exploitées par M. O'Brien et sur lesquelles Rainboth aurait des droits supérieurs.

Les Icebergs seront signalés aux navires

New-York.—Le garde-côte "Seneca," est parti pour Halifax. Il se rendra ensuite au large du Labrador où il sera rejoint par le garde-côte "Miami." Ces navires signaleront les icebergs aux transatlantiques, afin d'éviter la répétition du désastre qui a causé la perte du "Titanic". Le "Seneca" et le "Miami" surveilleront les icebergs pendant trois mois.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

NOTICE TO CREDITORS

In the matter o the estate of John Mirau, Deceased.

NOTICE is hereby given pursuant to the Provisions of the "Manitoba Trustees Act" that all Creditors of and all persons having claims against the estate of the said John Mirau, late of the City of St. Boniface, in Manitoba, who died at the City of St. Boniface, in Manitoba, on or about the 25th day of October, A.D., 1913, and administration of whose estate was granted to Barbara Levandowski Mirau of the City of St. Boniface, in Manitoba, Widow, by the Surrogate Court of St. Boniface, in Manitoba, are hereby required to send by post pre-paid or deliver to Joseph Alexander Beaupré, Sollicitor for the said Barbara Levandowki Mirau, administratrix, at No. 308 McIntyre Block in the City of Winnipeg, in Manitoba, on or before the 15th day of March, A.D., 1914, their Christian and surnames, addresses and descriptions with full particulars in writing of their claims, and statement of their accounts and the nature of the security, if any, held by them duly verified by statutory declaration.

AND TAKE NOTICE that after the said 25th day of March, A.D., 1914, the said Barbara Levandowski Mirau will proceed to distribute the assets of the said Deceased among the parties entitled thereto, having only to the claims of which she shall then have notice, and that she will not be liable for the assets so distributed to any person or persons of whose claim notice shall not have been duly received by her at the time of such distribution.

DATED at Winnipeg, in Manitoba, this 10th day of February, A.D., 1914.

BARBARA LEVANDOWKI MIRAU, Administratrix.

Per JOSEPH ALEXANDRE BEAUPRE Solicitor for the administratrix.

16

N'oubliez pas que l'imprimerie du MANITOBA est outillée pour faire toutes sortes de travaux d'impressions. Satisfaction garantie.

FEUILLETON DU *MANITOBA*

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVEES

PAR

GEORGE DE BOUCHERVILLE

No. 21

(Suite)

—Ma foi, je ne comprends pas, monsieur le juge, où vous en voulez venir, répondit le docteur avec la plus parfaite indifférence. Je savais depuis longtemps que monsieur Meunier avait eu un enfant de son mariage avec cette demoiselle Mousseau dont parle cette lettre; mais la mère mourut en couches et l'enfant est mort depuis longtemps, du moins à ce que j'ai toujours entendu dire à ce pauvre monsieur Meunier.

—Comment, l'enfant mort ! reprit le juge avec vivacité.

—C'est ce que monsieur Meunier a toujours cru, quoiqu'il me semble lui avoir entendu dire qu'il n'avait jamais pu en obtenir de preuve certaine.

—Ah ! continua le juge, comme si un poids eut été ôté de dessus sa poitrine, monsieur Meunier n'a jamais eu de preuve certaine de la mort de son enfant !

—C'est ce qu'il m'a dit, du moins, quoiqu'il fut bien persuadé que son pauvre petit Alphonse n'existât plus.

—Savez-vous ce qui a porté M. Meunier à croire à la mort de son enfant ?

Le docteur Rivard se passa la main sur le front, et demeura quelque temps plongé dans la plus profonde réflexion, comme s'il eut voulu rappeler à sa mémoire d'anciens souvenirs.

—Pardonnez, je suis obligé de recueillir mes souvenirs, la chose m'était tellement échappée de l'esprit.

—Prenez votre temps, docteur.

Et le juge tisonna le feu, dans lequel il jeta quelques éclats de cyprès. A la lueur de la flamme qui reflétait sur la figure du docteur, on eut pu voir une certaine hésitation qu'il surmonta néanmoins bien vite, et, après s'être servi d'une prise de tabac, il reprit:

—En effet, je me rappelle que le petit Alphonse fut mis en nourrice, comme le mentionne votre lettre, chez une excellente femme, l'épouse d'un nommé Phaneuf, qui était absent depuis un an. Au bout de quelques mois, Phaneuf revint, demeura quelque temps avec sa femme à la paroisse St. Martin, d'où il partit avec elle pour Bâton-Rouge, emmenant l'enfant.

—Oui ! c'est bien ce que m'écrit ma femme.

—Après quelques mois de résidence à Bâton-Rouge, la femme de ce Phaneuf mourut; le petit Alphonse fut confié aux soins d'une veuve, dont le nom m'échappe en ce moment, qui en eut soin pendant un an ou plus.

—Et où était Phaneuf tout ce temps-là ?

—Il était parti sans que l'on sut où il était allé.

—C'est extraordinaire, néanmoins, que monsieur Meunier ne se soit pas alors plus occupé de son enfant !

M. Meunier n'était pas à la Louisiane quand sa femme mourut. Il fut obligé de partir le lendemain du baptême de l'enfant pour la Jamaïque, d'où il s'embarqua pour aller à Canton pour affaire de commerce. Ce ne fut qu'après une absence de dix-huit mois qu'il revint.

A son retour, il se rendit immédiatement à la paroisse St. Martin, où il apprit en même temps la mort de sa femme et la disparition de son fils ! Le parrain et la marraine de l'enfant ne demeuraient plus à St. Martin. Il se rendit de suite à Bâton-Rouge pour y chercher son fils. La femme de Phaneuf était morte. Phaneuf n'avait pas reparu: La veuve, qui avait pris soin de l'enfant pendant près d'un an, avait quitté l'endroit sans que M. Meunier put savoir de quel côté elle s'était dirigée ! Il revint alors à la Nouvelle-Orléans, où il subit une longue maladie, pendant laquelle il me confia ce que je viens de vous raconter.

—Et ne put-il obtenir d'autres renseignements sur son enfant ? demanda le juge vivement intéressé.

—M. Meunier fit faire les plus minutieuses recherches, il n'épargna ni l'or ni l'argent, il envoya des exprès dans toutes les directions. Pendant deux à trois ans toutes ses recherches furent inutiles. Il désespérait de jamais retrouver son fils, quand un jour il reçut une lettre qui lui disait : "que la femme, qui avait la dernière eu soin de son enfant à Bâton-Rouge, avait été vue à la Nouvelle-Orléans, avec l'enfant qui était bien chétif." Cette nouvelle réveilla toutes les douleurs de ce pauvre M. Meunier; il fut obligé de garder le lit pendant plusieurs jours. Les recherches furent renouvellées par toute la ville et les faubourgs; la police fut employée, les plus généreuses récompenses furent offertes. Inutile ! rien ! il ne put rien découvrir. Il n'y avait point à la Nouvelle-Orléans de femme de ce nom-là.... c'est curieux que je ne me rappelle pas du nom !

—Ne serait-ce pas la femme Coco-Letard, reprit le juge en souriant.

Le docteur se leva tout droit, de l'air le plus étonné; c'est ça, s'écria-t-il, c'est ça ! c'était son nom. Coco-Letard comment l'avez-vous appris, M. le juge ? ou plutôt comment l'avez-vous deviné ? c'est un nom si peu commun !

—Continuez, docteur, je vous dirai cela tout à l'heure.

Le docteur se laissa tomber dans le fauteuil, plutôt qu'il ne s'y assit. Il se passa à plusieurs reprises la main sur le front.

—C'est étrange ! dit-il, comme se parlant à lui-même... puis reprenant son récit, il continua: M. Meunier avait fait donner dans tous les journaux le signalement de son fils, tel que l'on le lui avait dépeint. Quelques mois après on vint apprendre à M. Meunier qu'un enfant, de quatre à cinq ans, s'était noyé en jouant sur le bord de la levée. La description de l'enfant correspondait parfaitement au signalemane qui avait été donné dans les journaux. On lui rapporta aussi qu'une femme du nom de...... comment l'appelez-vous? ah ! Coco-Letard ! pleurait son enfant qui s'était noyé.

—C'est étonnant, interrompit le juge dont l'intérêt était excité au plus haut degré, c'est étonnant!.. continuez, mon cher docteur.

—Je me trouvais en ce moment avec M. Meunier, nous montâmes tous deux en voiture. Quand nous arrivâmes sur la levée, la vieille femme n'y était plus, et le corps de l'enfant n'avait pas encore été retrouvé. M. Meunier donna instruction à plusieurs des personnes présentes de venir immédiatement l'informer, aussitôt que l'enfant ou sa mère aurait été trouvé. Après être restés plus d'une heure sur les lieux, nous retournâmes chez lui. Ce pauvre M. Meunier, je n'oublierai jamais l'état dans lequel il rentra à la maison; il avait le cœur navré; il ne pleura pas, son œil était sec, il avait les yeux fixes ! Dieu ! quelle expression dans ses yeux ! j'imagine encore le voir là devant moi, quand il s'assit dans son fauteuil. Sa figure était d'une pâleur livide, une sueur froide suintait de son front. Il demeura près d'une demie-heure dans la même position, sans remuer un muscle, toujours le même regard fixe ! Je m'étais assis près de lui attendant dans la plus grande inquiétude le résultat de cette crise. Au bout d'une demie-heure environ, il se leva, s'essuya le visage de son mouchoir, fit trois à quatre tours dans la salle, puis s'arrêtant en face de moi, il me dit ces mots, que je n'oublierai jamais: *"Dieu me punit dans mon enfant des fautes que j'ai commises dans ma jeunesse, et des infortunes que j'ai laissées au Canada !"*

M. Meunier fit dire des messes pour son enfant, ainsi qu'il en avait fait dire pour sa femme. Depuis ce temps il n'entendit plus parler ni de la femme... j'oublie toujours son nom...

—Coco-Letard.

—Coco-Letard; ni de son enfant, son pauvre petit Alphonse, qu'il n'eut jamais le bonheur de presser sur son cœur de père !

Ici le docteur Rivard laissa échapper un profond soupir et s'essuya les yeux, après quoi il continua :

—Ainsi vous voyez, M. le juge, que l'enfant de M. Alphonse Meunier n'est bien que trop malheureusement mort.

—Je ne vois pas ça du tout ! répondit le juge, qui se frotta les mains de plaisir, en voyant que le récit du docteur, si naïvement narré, ne faisait que confirmer l'identité du petit Jérôme avec le petit Alphonse; je ne vois pas ça du tout !

—Comment ?

—Supposez que le petit Alphonse ne se soit pas noyé, car puisqu'on n'a pas retrouvé son corps dans l'eau, on peut bien supposer cela.

—Que voulez-vous dire ? M. le juge, s'écria le docteur.

—Supposez encore que la Coco-Letard, fatiguée des soins qu'elle donnait, ou du trouble que lui causait ce petit orphelin chétif, dont elle ne connaissait pas le père, ce qui est clair, l'ait conduit à quelqu'hospice d'aliénés !

—Pas possible, M. le juge, pas possible ! Il n'y avait alors à la Nouvelle-Orléans qu'un seul hospice des aliénés, et j'en étais le médecin. Il n'aurait pû y être introduit sans que je l'eusse remarqué!

—Si vous ne l'eussiz pas remarqué !

—Comment aurais-je pu ne pas le remarquer ?

—N'y en a-t-il pas un grand nombre du même âge, et avertit-on toujours le médecin de chaque nouvel arrivant ?

—Oui, c'est vrai; c'est bien vrai! et le docteur sembla chercher dans ses souvenirs en affectant la plus grande surprise; cependant...... mais non, continua-t-il, ce n'est pas possible.

—Mais enfin, docteur, si c'était véritablement le cas, si le petit Alphonse Meunier avait été mené à ce même hospice, dont vous êtes le médecin, et s'il y avait été mené par l'identique Coco-Letard qui en avait eu soin à Bâton-Rouge, que diriez-vous ?

—Par pitié, monsieur le juge, s'écria le docteur, ne vous moquez pas de ma douleur, c'est bien assez pour moi, après avoir perdu dans M. Meunier le meilleur des amis, un frère, de perdre encore aujourd'hui le jeune Pierre de St. Luc, que j'aimais comme mon fils, sans que vous veniez encore m'accabler du reproche d'avoir eu sous mes yeux, pendant dix ans, le fils de M. Meunier et de ne pas l'avoir serré contre mon cœur et l'avoir traité comme mon enfant !

Le juge se sentit tout ému à l'accent de la voix tremblante d'émotion du docteur Rivard et de sa figure si profondément empreinte de douleur; il se reprocha presque d'avoir tenu le docteur en suspens, et continua d'une voix grave et d'un ton solennel :

—Docteur, ce n'est pas pour ajouter à votre affliction que je vous ai prié de venir me voir ici ce soir. J'avais un acte d'ami à faire, maintenant c'est un devoir que j'ai à remplir, au nom de la société dont je suis le mandataire en ce moment. Ainsi vous pouvez m'en croire quand je vous dis, en ma qualité de Juge de la Cour des Preuves: "Que le petit Jérôme est "le petit Alphonse Meunier ! Que "celui vers lequel, sans le connaître, vous appelait votre cœur pour "lui servir de père, était le fils de "votre meilleur ami ! Que Dieu, "au moment où il appelait à lui le "père, rendait le fils au monde, "donnant ainsi un père selon la "providence à celui dont le père "selon la nature ne l'avait jamais "connu !"

Le docteur, en entendant les premières paroles du juge, s'était levé debout, sa figure était pâle, la bouche à demi-ouverte il semblait boire les paroles du juge. Quand le juge eut fini, le docteur tomba à genoux, les yeux et les mains levés vers le ciel ! il fallait toute l'audacieuse effronterie du docteur Rivard, pour jouer cette hypocrite comédie en présence du juge; mais le docteur avait eu le temps de mesurer l'étendue de sa crédulité ! Il ne resta qu'un instant à genoux, mais cette action avait été si spontanée, si naturelle, que le juge, bien loin d'y trouver rien d'affecté, n'y vit que l'élan sublime d'un noble cœur, qui remercie le ciel de l'avoir choisi pour servir de père au fils de son meilleur ami; et il ne put retenir une larme qui s'échappa de sa paupière.

—Excusez-moi de m'être laissé aller à cet excès de faiblesse, dit le docteur Rivard en se relevant, je n'ai pu m'empêcher de remercier le Tout-Puissant d'avoir si miraculeusement, je puis le dire, préservé les jours d'un seul rejeton de la famille Meunier.

—Ce n'est point un acte de faiblesse, docteur; je ne vois dans votre action que l'élan spontané d'un cœur plein de religion et de reconnaissance. Le hasard, que dis-je, la providence, vous a choisi pour être le tuteur d'un orphelin que vous croyiez pauvre, pour être le père d'un enfant que vous croyiez délaissé et jeté, sans soutien et sans guide, au milieu des écueils de ce monde; et cette même providence vous confie l'administration de la plus brillante fortune et l'éducation de son héritier.

A mesure que le juge parlait, la figure du docteur, qui était tournée vers la lampe, s'assombrissait. Le juge s'en aperçut et lui dit:

Qu'avez-vous donc, docteur?

—Vous m'effrayez, M. le juge, répondit celui-ci, je n'avais pas fait la réflexion à l'immense responsabilité, que cette découverte va faire peser sur moi. Il m'est impossible de l'accepter. Il faudra de toute nécessité qu'il y ait un autre tuteur de nommé à l'héritier de M. Meunier !

—Impossible, répondit le juge.

—Impossible ! Et comment ça?

—D'abord parce que la loi veut que celui qui, en retirant un aliéné de l'hospice, s'est fait nommer son tuteur, le demeure jusqu'à la majorité du pupille, si alors le pupille est jugé en état, sur avis de famille, d'administrer ses biens; autrement le tuteur conserve ses fonctions jusqu'à sa mort; en second lieu, parce que quand même vous ne seriez pas déjà irrévocablement le tuteur du jeune Meunier, je vous obligerais de le devenir, car vous êtes la seule personne digne et capable d'avoir soin et d'administrer consciencieusement sa succession.

—Mais, M. le juge, mon âge, mes occupations, mon incapacité dans les affaires !

—Votre âge? raison de plus ; vos occupations? vous les abandonnerez, s'il le faut, pour ne vous occuper que de l'administration des biens de votre pupille; votre incapacité dans les affaires? vos talents, vos connaissances, votre intégrité, votre ponctualité et votre scrupuleuse attention vous en tiendront lieu !

—Oh ! si j'avais su, je n'aurais jamais accepté la tutelle !

—Si vous n'eussiez pas accepté la tutelle de l'orphelin Jérôme, on n'aurait peut-être jamais découvert le fils de l'héritier de monsieur Meunier. Il y a dans tout ceci le doigt de Dieu; et si la providence s'est servi de vous, pour faire découvrir le jeune Meunier dans l'orphelin de l'hospice, elle voulait que vous lui servissiez de père. Ce qui, il y a quelques-jours, n'était qu'une faveur de votre part est maintenant une obligation. Si vous ne vous sentiez plus au cœur d'attachement pour l'enfant, la religion et le devoir vous forceraient de rester son tuteur, alors même que la loi ne vous y obligerait pas!

—Ah ! monsieur le juge, n'allez pas croire que l'effrayante responsabilité que ma position m'impose, m'ait fait perdre de la tendresse que je porte au fils de mon ami !

—Je le sais bien.

—Non, oh ! non, loin de là, répondit le docteur d'un air résigné, et comme une marque de l'attachement sans bornes que je ressens pour lui, je me soumets à la volonté de Dieu et je consens à administrer les biens du jeune Meunier, sinon avec talents, du moins avec intégrité et exactitude.

—Je savais bien que le devoir l'emporterait sur toutes les objections !....

En ce moment on entendit dans la rue, une voix qui chantait à tue-tête :

"Montre-moi ton petit poisson."

Le docteur mit involontairement la main dans ses poches, pour voir s'il avait bien ses pistolets.

—Voici, continua le juge en remettant un papier au docteur Rivard, voici un avis que j'ai préparé pour que vous le fassiez imprimer sur les journaux du matin. C'est un avis pour informer le public que "vû la mort du légataire "universel de feu Sieur Alphonse "Meunier, et la survenance d'un "héritier légitime du dit A. Meunier, le Juge de la Cour des Preuves procédera sans délai, sauf opposition, à l'annulation du testament et à la reconnaissance de "l'héritier."

Si vous pouvez faire publier cet avis dans le Bulletin demain matin, nous procéderons à la reconnaissance demain à midi; s'il est trop tard, comme je crains que le bureau du Bulletin ne soit actuellement fermé, nous attendrons à lundi.

La même voix répéta encore plus fort que la première fois :

"Montre-moi ton petit poisson."

Le docteur prit le papier qu'il mit dans son portefeuille, boutonna son paletot jusque sous son menton, s'assura que ses pistolets étaient dans ses poches, souhaita le bonsoir au juge, enfonça sur ses yeux son chapeau à larges bords et sortit, en jetant un coup d'œil rapide de chaque côté de la rue.

CHAPITRE XIX

DAME VEUVE REGNAUD

Madame Regnaud était une de ces excellentes personnes qui se font aimer par tous ceux qui les connaissent, pour l'aménité de leur caractère et les qualités de leur cœur. Sans être ce qu'on peut appeler riche, elle jouissait d'une honnête aisance et vivait retirée, avec sa fille Mathilde, dans une de ses maisons, No. 7, rue St. Charles.

Ce fut chez madame Regnaud que le capitaine Pierre de St. Luc avait témoigné le désir de se faire transporter, au sortir de l'habitation des champs.

Quand la voiture arriva à la porte de la maison, Trim pria son maître de lui permettre d'aller prévenir madame Regnaud, et, passant par la cuisine, il courut lui dire que son maître venait lui demander l'hospitalité pour quelques jours; qu'il était d'une grande faiblesse et d'une excessive excitation nerveuse; que la plus grande tranquilité était nécessaire, et surtout qu'il fallait éviter de faire la moindre allusion à ce qui avait circulé sur son compte.

Il est facile de s'imaginer l'étonnement de madame Regnaud en apprenant que Pierre de St. Luc, non seulement n'était pas noyé, mais qu'il était à sa porte lui demandant l'hospitalité. Elle avait connu Pierre tout enfant, et l'avait vu grandir sous les soins de M. Meunier. Elle se sentit toute joyeuse du choix que Pierre avait fait de sa maison, et elle se promit bien de ne rien épargner pour lui procurer tout ce qui pourrait lui être agréable, en attendant qu'elle put apprendre les particularités du mystère de sa résurrection.

—"Vous prendé garde de dire à mon pitî maître que mossié Meunier il été mort; li sé rien, rien de rien."

Et Trim, sans attendre la réponse de madame Regnaud, courut à la voiture pour aider son maître à descendre.

(A suivre)

Page du Cultivateur

Conservation des Oeufs par le froid

M. le docteur Bordas, membre du Conseil d'hygiène publique de France, vient d'exposer, dans un article très clair, l'état de la question de la conservation des œufs par le froid. Il constate que ce procédé tend à se développer de plus en plus en France, et selon lui, il est à prévoir que dans un délai relativement rapproché, le froid aura remplacé les procédés actuellement employés et plus particulièrement l'eau de chaux. De toutes façons, cependant, l'œuf soutenant plus longtemps l'action des basses températures, doit être considéré comme œuf "de conserve," quoiqu'étant d'une qualité bien supérieure à l'œuf conservé par l'eau de chaux. En effet, le froid, au bout de cinq, six ou même sept mois, n'altère pas sensiblement l'aspect et l'odeur de l'œuf, alors qu'au bout d'un laps de temps bien moindre, l'eau de chaux rend l'albumine jaunâtre et aqueuse, et communique à l'œuf l'odeur caractéristique de la chaux. L'œuf conservé par le froid peut parfaitement être mangé à la coque, au bout de trois à quatre mois, ce qui ne saurait être avec l'œuf plongé dans l'eau de chaux. Mais à partir du quatrième mois, l'évaporation élargit la chambre à air de la coquille. Dès lors, son utilisation est plus indiquée pour d'autres usages culinaires et aussi pour la pâtisserie. Au point de vue hygiénique, il serait désirable que tous les œufs employés en pâtisserie fussent conservés par le froid. Toutefois, l'usage des œufs de conserve a rencontré, dans ces dernières années, en France, surtout dans les régions de Lyon et de Bordeaux, une concurrence déloyale dans la vente de jaunes d'œufs d'orogine exotique. De ce qui précède, on voit que le commerce des œufs a grand intérêt à recourir, pour la conservation, à l'utilisaiton du froid industriel.

Maladies Charbonneuses des Plantes Cultivées

LE CHARBON DU BLÉ

Description, Causes et Remèdes

(Suite et fin)

La conclusion à tirer de ces expériences, qui ont été répétées à maintes reprises est la suivante:

"Une méthode sûre, permettant de maitriser le charbon du blé et de l'orge, a été découverte. Cette méthode consiste à faire tremper le grain de quatre ou six heures dans de l'eau, à une température de 68 à 86 degrés F., puis de le traiter à l'eau chaude à une température qui ne s'abaisse pas au-dessous de 122 degrés F. et qui ne s'élève pas audessus de 129 degrés F.

La question suivante à considérer est la durée du traitement "principal," c'est-à-dire de l'exposition à l'eau chaude. Ceci dépend, jusqu'à un certain point, des moyens dont on dispose pour maintenir la température voulue mais la règle générale est de dix minutes, à une température uniforme de 124-125 degrés F.

Nous avons essayé d'expliquer par ce qui précède la raison de ces diverses manipulations, convaincus que l'on ne peut arriver à maitriser un ennemi quelconque des plantes si l'on n'en connait parfaitement la nature ou les métamorphoses.

Le cultivateur verra de suite que ce traitement présente de grands inconvénients au point de vue pratique, mais il ne faut pas oublier que c'est le seul dont nous disposions à l'heure actuelle pour combattre le charbon. Après tout, les difficultés ne sont qu'apparentes; elles peuvent être surmontées en grande partie par une bonne organisation, et, appliqué avec les soins voulus, ce traitement donne de très bons résultats. Nous allons maintenant décrire son application.

Simple Méthode de Traitement a l'eau chaude

(*a*) TRAITEMENT PRÉLIMINAIRE (TREMPAGE)

Appareils nécessaires.—1. Un thermomètre exact; le thermomètre de chambre ou de bain ne convient pas du tout dans ce but, mais un bon thermomètre de laiterie fera l'affaire.

2. Un grand baril en bois ou toute sorte de cuve en métal, ou un grand bassin.

3. Un bon nombre de bons sacs à grain, solides, mais à tissu assez ouvert pour que l'eau puisse passer rapidement à travers.

4. Un poêle, une bouilloire ou un foyer quelconque pour chauffer l'eau.

Façon de procéder.—1. Faire chauffer l'eau dans la bouilloire presque jusqu'au point d'ébullition, la verser dans le baril ou la cuve avant d'aller plus loin remplir d'abord de nouveau la bouilloire avec de l'eau) et ajouter lentement de l'eau froide, en brassant énergiquement, jusqu'à ce que la température soit exactement à 86 F. Pour obtenir la température exacte, il faut absolument que l'eau soit bien brassée. Lire la température sans sortir le thermomètre de l'eau. Le bulbe de mercure doit toujours rester submergé quand on fait la lecture du thermomètre.

2. Remplir les sacs aux trois-quarts avec le grain qui doit être traité et les attacher sans serrer. Plonger les sacs ainsi remplis dans le baril qui contient de l'eau à 86 F., lever et descendre les sacs plusieurs fois afin d'en faire sortir l'air rapidement. Avoir soin que l'eau recouvre le grain d'au moins plusieurs pouces. Laisser le grain dans l'eau pendant quatre heures.

Note.—L'eau se refroidira lorsque l'on introduira le grain; si sa température baissait trop vite, c'est-à-dire si elle descendait au-dessous de 68 F. laissez-y le grain pendant cinq heures au lieu de quatre.

Autant que possible, traiter le grain dans une chambre chauffée pour empêcher que l'eau ne se refroidisse trop vite. En mettant le baril ou la cuve dans une grande caisse en bois, entourée de ripes, de foin ou de paille bien tassés, et en la recouvrant, on pourra maintenir la température assez constante pendant quatre heures une fois que le grain aura pris la température de l'eau. Un baril ordinaire suffira pour traiter un boisseau de grain ou un peu plus. Employer deux ou trois barils ou un baril plus gros s'il y a une plus grande quantité de grain à traiter. Plus le baril est gros et plus le volume d'eau est considérable, plus il sera facile de tenir la température constante.

(*b*) TRAITEMENT PRINCIPAL À L'EAU CHAUDE

Accessoires nécessaires. — Deux grands barils ou cuves qu ipeuvent chacun contenir de deux à trois sacs de grain. Un arrosoir avec pomme d'arrosoir.

Façon de procéder. — Verser dans le premier baril une quantité d'eau presque bouillante et ajouter lentement de l'eau froide jusqu'à ce que la température soit exactement de 112 degrés F. (Remplir la bouilloire immédiatement car il faudra encore de l'eau chaude dans peu de temps). Puis, sortir le grain du baril où il trempait et le placer dans celui-ci. Lever et baisser les sacs à plusieurs reprises et laisser sèjourner dans l'eau de quinze à vingt minutes. Pendant ce temps, préparer l'autre baril; remettre de l'eau chaude aussi près que possible du point d'ébullition. Ajouter lentement de l'eau froide jusqu'à ce que la température soit exactement de 129 degrés F., puis sortir les sacs du deuxième baril (celui qui contient de l'eau à 112 degrés F.) et les mettre dans le baril qui contient de l'eau à 129 degrés F. Cette eau se refroidira un peu; si sa température tombait au-dessous de 122 degrés F. remplir l'arrosoir d'eau chaude et en verser dans le baril, mais jamais directement sur le grain ou sur les sacs qui renferment ce grain. Cependant, lorsque les sacs sont bien recouverts d'au moins quatre ou cinq pouces d'eau il n'y a aucun risque à ajouter l'eau chaude. Pour opérer un mélange parfait, lever et rabaisser les sacs à plusieurs reprises ou les tourner dans le baril. Il faut que le grain reste exactement dix minutes dans ce dernier baril et pendant ce temps la température devra se maintenir de 124 à 127 degrés F. Elle ne devra jamais tomber au-dessous de 122 degrés F. ni s'élever au-dessus de 129 degrés F. Trop froide, elle ne détruira pas le charbon; trop chaude, elle abimera le grain.

(*c*) SÉCHAGE DU GRAIN TRAITÉ

De toutes les difficultés de ce traitement à l'eau chaude, la plus grande paraît être dans le séchage du grain traité. Quant on sort les sacs il faut les laisser égoutter parfaitement. S'il fait soleil on peut étaler le grain en une couche mince, en plein air, et en le remuant à la pelle ou en l'agitant avec un râteau de bois on pourra le faire sécher assez vite pour qu'il soit possible de le semer quelques heures après. Ne pas oublier ce qui a été dit dans le chapitre sur la carie au sujet des soins à prendre pour empêcher la réinfection toujours possible du grain. Lorsqu'il gèle ou lorsque le temps est couvert ou pluvieux il faut étaler le grain en une couche mince sur le plancher sec et propre de la grange. Une précaution très importante est de remuer le grain à la pelle constamment pour faciliter le contact de l'air, ce qui le fera sécher beaucoup plus vite. En outre le grain qu'on laisse sans y toucher est exposé à moisir ce qui détruit sa germination. Parfois, et surtout par un temps couvert, il est bon de faire refrodir le grain en plongeant les sacs une minute ou deux dans l'eau froide et en les agitant de haut en bas à plusieurs reprises avant d'étendre le grain pour le faire sécher. Ce procédé a été trouvé avantageux surtout lorsque l'on opère sur de l'orge. Il n'en résulte aucun mal pourvu que l'on sème le grain avant qu'il soit absolument sec. Au laboratoire nous avons constaté que le grain qui a germé et que l'on laisse bien sécher se remet complètement quand on le sème sans délai et il pousse tout aussi bien que le grain non traité.

AUTRES REMARQUES

Méthode copérative danoise pour le traitement à l'eau chaude.—Au Danemark, où le traitement à l'eau chaude est peut-être plus appliqué que partout ailleurs, une entente a été faite avec les brasseries et les beurreries qui ont de la vapeur et de l'eau constamment à leur disposition. Les cultivateurs apportent leur grain à ces établissements pour le faire traiter, mais ils l'enlèvent à l'état humide pour le faire sécher chez eux.

Machines spéciales employées en Allemagne.—Sur le continent européen, et notamment en Allemagne, on emploie quelques machines pour le traitement du grain à l'eau chaude. Quelques-unes de ces machines donnent d'excellents résultats. Le docteur Appel, par exemple, a inventé une machine de ce genre qui paraît supérieure à toutes les autres au point de vue de l'efficacité et de la simplicité. Il peut se faire que ces machines devinsent un jour nécessaires au Canada et tous ceux qui désireraient avoir des renseignements plus détaillés sur le traitement coopératif du grain au Danemark ou sur l'appareil du Dr Appel pourront le savoir en s'adressant à l'auteur de ce bulletin. Il serait inutile de donner ici ces renseignements.

Dans crtains cas, au lieu de traiter à l'eau chaude le grain qui vient d'être trempé on emploie de l'air chaud à la même température. Les résultats obtenus sont tout aussi bons et le système peut avoir des avantages en diminuant la durée du temps employé pour le séchage. Mais en somme il est plus compliqué et exige l'emploi d'appareils fabriqués spécialement dans ce but.

Nous nous sommes très bien trouvés du traitement à l'eau chaude. Le traitement par lui-même n'est pas très difficile. La seule difficulté que nous ayions constatée est dans le séchage du grain. On peut épargner un peu de temps en mélangeant le grain mouillé avec une certaine quantité de poussière de chemin ou de scieure de bois parfaitement sèche et de le semer ainsi. Quand on a recours à ce procédé il faut ajuster le semoir soigneusement afin de s'assurer que l'on sème une quantité suffisante de grain à l'acre.

Nous sollicitons la collaboration

Avec l'agrandissement de notre journal, nous devenons en mesure de donner une large hospitalité à ceux qui aimeraient collaborer à notre rédaction.

Nous ouvrons donc nos colonnes au public et nous accueillerons avec plaisir tous articles, lettres, nouvelles qu'on voudra bien nous faire parvenir.

Nos correspondants des campagnes, en particulier, sont invités à nous communiquer la chronique de leurs paroisses respectives.

Au Temps des Révérences

Tout le mois de janvier est réservé aux compliments gazouillements des tout petits qui paient royalement leurs étrennes en douces caresses, éloges sincères venant du cœur, entre vieux amis, et fausse monnaie de félicitations, échangées entre indifférents et ennemis.

Répandue surtout parmi les gens qui se méprisent, s'envient ou se détestent, celle-ci se jette sans compter, a tort et à travers; elle traine partout; comme le gaz, elle est à tous les étages, ruisselle dans les boutiques; on en trouve dans l'escalier, dans la rue, et même dans le ruisseau.

De nos jours, les compliments ne circulent plus guère qu'a certaines périodes de l'année ou bien a l'occasion d'événements plus ou moins heureux, voire dé catastrophes: un mariage, une naissance, une fête, une nomination, un enterrement, l'inauguration d'un asile de nuit ou d'un académicien, le don d'une pompe ou d'une fanfare, etc. Le reste du temps, il s'en distribue quelques fois confits dans du vinaigre, dans les salons, entre bonnes amies, car les compliments masculins, dits galanterie, sont d'une autre époque: l'ère des suffragettes les a rentrés a coups de bombes dans la gorge des derniers talons rouges, si je puis me permettre cette figure excentrique.

Jadis, il en était différemment; le compliment triomphait partout, jusqu'au théâtre où, sous forme de harangue au public, il précédait toute pièce, présentait les nouveaux acteurs, passait en revue les pièces jouées ou à jouer, faisait l'éloge des disparus. En ce temps-là, on tenait si grand compte du public qu'on ne l'abordait qu'avec du sucre, comme les chiens méchants, alors qu'aujourd'hui c'est sur son dos que le sucre est cassé. Le père ou la mère, le frère ou la sœur venait lui présenter le parent débutant et solliciter son indulgence. Jadis les acteurs s'inclinaient devant le public roi, aujourd'hui le public se prosterne devant l'acteur-dieu.

On complimentait le souverain et tous ceux qui détenaient une parcelle d'autorité, le roi complimentait ses fidèles, les hommes complimentaient les femmes, celles-ci se complimentaient entre elles et accordaient la même faveur aux héros du jour. Tout cela accompagné de belles révérences. Comme la malice ne perd jamais ses droits, on glissait bien parfois un grain de sel ou de poivre dans les sucreries que l'on faisait déguster, mais les naïfs savouraient le tout avec une conviction attendrissante; les autres se fachaient... sans rien changer au procédé.

Voyons ce qu'on disait au roi:

Harangue à Louis XIV:

—Sire, nous apportons à Votre Majesté notre vin, nos poires et nos cœurs; c'est tout ce que nous avons de meilleur dans notre ville.

Lebrun, à Louis XIV dont il faisait le portrait et qui lui demandait s'il le trouvait vieilli:

—Il est vrai, sire, que j'aperçois quelques "campagnes de plus" sur le front de Votre Majesté.

Aux grands Seigneurs (compliments d'un maire d'Amiens au duc d'Aumale):

—Ah ! Monseigneur, j'ons veu autrefois mame voute mère: elle n'était mie si grande que vous, mais comme on dit chez nous, il n'est si petite vache qui ne véle grand viau.

Les éloges des rois étaient de goût plus délicat. Duguay-Trouin racontait à Louis XIV un combat où il commandait un vaisseau nommé La Gloire: "J'ordonnai, dit-il, à La Gloire de me suivre... —Et elle vous suivit," dit le roi.

Le compliment suivant est un peu obscur:

Au maréchal de Villars qui revenait après la pacification générale, Louis XIV dit avec bonté: Le rameau d'olivier que vous rapportez couronne vos lauriers.

Voici comment on parlait encore aux héros:

Au maréchal de Saxe revenant à Paris et arrêté à la barrière pour la visite d'usage: "assez, monsieur, dit un commis, les lauriers ne payent pas d'entrée.

S'adressant aux dames ou parlant d'elles:

Pelletier à Ménage qui venait de baiser la main de Mme DeSévigné:

Voilà le plus bel ouvrage qui soit sorti de vos mains.

Le maréchal de Richelieu à la duchesse de Frontenac, sa bru qui, le félicitant de sa bonne mine disait: "Je vous trouve un visage charmant."

—Ah ! madame, vous me prenez sans doute pour un miroir.

Un jeune poète à une dame qui désirait voir ses vers: "Je vous le demande en grâce, ajoutait-elle: Vous ne sauriez, madame, le demander autrement."

Buffon fit ainsi un galant compliment à une dame qui lui demandait ou poussaient les truffes. A vos pieds, répondit-il. La dame fut très flattée d'apprendre d'un voisin complaisant que les truffes se trouvaient au pied des charmes. Malheureusement un convive, survenu plus tard, avant posé la même question, la dame scandalisée entendit Buffon répondre, sans y mettre de malice: au pied des vieux charmes.

Quand il fut de mode pour les hommes de porter deux montres une dame en demanda la raison à un poète de ses amis qui avait adopté cette parure. Il répondit galamment:

> L'une avance, l'autre retarde,
> Quand près de vous je dois venir,
> A la première je regarde,
> A l'autre quand il faut partir.

En vérité, mesdames, avouez que les madrigaux et les révérences n'étaient pas sans grâce.

Une Bonne
Exigeante

Chez M. Fix, commandant en retraite. En l'absence de sa femme, qui vient de sortir en ville, le commandant reçoit la visite d'une personne d'une trentaine d'années, grande, brune et rougeaude, attifée prétentieusement. A peine entrée, elle pose question sur question au commandant de plus en plus ébahi.

La Bonne.—Madame s'occupe-t-elle des provisions ?

Le Commandant.—Jamais.

La Bonne.—Combien aurais-je de jours de congé par mois ?

Le Commandant.—Quatre.

La Bonne. — Madame est-elle "regardante" ?

Le Commandant.—Non.

La Bonne—Est-ce que Monsieur et Madame dinent souvent en ville ?

Le Commandant.—Rarement.

La Bonne—Est-ce que Monsieur et Madame reçoivent beaucoup ?

Le Commandant. — Relativement peu.

La Bonne.—Est-ce la bonne qui monte le charbon de la cave ?

Le Commandant.—Oui.

La Bonne.—Est-ce qu'il y a un frotteur ?

Le Commandant.—Oui.

La Bonne.—Est-ce que la bonne porte un bonnet ?

Le Commandant.—Si elle veut.

La Bonne.—Est-ce qu'il y a des chiens ?

Le Commandant.—Non.

La Bonne.— ... Des chats?...

Le Commandant.—Non plus.

La Bonne.— ... Des enfants?

Le Commandant.—Pas le moindre.

La Bonne.—Monsieur me pardonnera d'être aussi exigeante, mais que voulez-vous, c'est mon idée.

Le Commandant. — C'est votre droit.... mais à présent voulez-vous me permettre à mon tour de vous poser une question ?

La Bonne.—Certes.

Le Commandant.— Savez-vous jouer du trombone à coulisse ?

La Bonne. — Mais non, Monsieur.

Le Commandant.—En ce cas, vous ne faites pas notre affaire. Nous ne voulons qu'une bonne qui sache jouer du trombone à coulisse. Que voulez-vous, c'est notre idée.

La cuisinière court encore.

Je Deviens Inventeur

Voici déjà longtemps qu'un penseur avait remarqué que tous les proverbes, lesquels constituent, nul ne l'ignore, le trésor de la sagesse des nations, se contredisent l'un l'autre avec une obstination impressionante. "Ayez toujours deux cordes à votre arc!" affirme l'un Mais un autre réplique: "Ne courez pas deux lièvres à la fois." "Pierre qui roule n'amasse pas mousse," dit un troisième. Mais un quatrième, insolemment, répond: "Les voyages forment la jeunesse." Il semble également que l'opinion de l'univers civilisé, sur la question des Zeppelins allemands, oscille entre deux impressions opposées. "Quel héroïsme ! s'écrient les uns; quelle suite dans les idées ! Voilà déjà douze Zeppelins qui brûlent, naufragent, chavirent, éclatent. Et cependant les Allemands ne se découragent pas ! Ils recommencent, ils fabriquent sans se lasser de nouveaux monstres aériens. Ce ne sont pas les Français qui montreraient la même persévérance." On enregistre avec respect ce jugement flatteur pour nos voisins, dédaigneux à notre égard, et l'on passe dans un autre groupe. On y entend s'exclamer: "Errare humanum est; perseverare diabolicum." Ce qui veut dire, en bon français: "Il est humain et, par conséquent, excusable de commettre une erreur; mais diabolique de s'y entêter."

Il semble pourtant que la dernière catastrophe ait ébranlé la confiance des Allemands dans la valeur de leurs "dreadnoughts" de l'air. "Dreadnought" veut dire, en anglais, "qui ne craint rien," et il semble que ces immenses machines aient tout à craindre de toutes choses et de tous les éléments: le vent, l'eau des mers et le feu, sans compter la terre. L'empereur d'Allemagne lui-même, dans une lettre publique, constate que l'invention du comte Zeppelin nécessite de nouveaux perfectionnements, et les journaux que lisent ses loyaux sujets émettent un avis qui n'est pas différent.

C'est ici que j'interviens. Après y avoir mûrement réfléchi, mon génie mécanique, qui n'a pas de bornes, m'a suggéré des innovations que je ne crains pas de qualifier de satisfaisantes.

Et d'abord pourquoi les Zeppelins prennent-ils feu? Parce qu'ils ne peuvent supporter qu'on leur mette le feu sous le ventre. Cela se comprend et je voudrais bien vous voir à leur place: ce ventre est rempli de gaz, de gaz hydrogène, éminemment inflammable comme vous le savez. Quand on monte en ballon libre, la première instruction que vous donne l'aéronaute, maître à son bord après Dieu, c'est: "Surtout, ne fumez pas !" Et pourtant, la première chose nécessaire à un Zeppelin, si l'on veut qu'il puisse se diriger sous le ciel jaloux, c'est quatre bons moteurs à pétrole: de quoi faire griller douze mille côtelettes. Une telle imprudence fait frémir. Allez donc, après cela, défendre aux enfants de jouer avec les briquets, même estampillés !

Or, ce danger n'existerait pas si les Zeppelins étaient des montgolfières. Qu'on en revienne à l'invention de nos célèbres compatriotes, les fabricants de papier d'Annonay. Au lieu d'hydrogène, vous mettez de l'air chaud, de l'air aussi chaud que vous voudrez, dans ce gros cigare; alors il ne court plus aucun risque d'incendie. Au contraire, plus vous chauffez et plus vous accroissez la force ascensionnelle du ballon. Plus vos moteurs à pétrole jettent de flammes, de fumée, de gaz ignés et plus votre Zeppelin s'élève allègrement. C'est magnifique, et c'est simple comme l'œuf de Christophe Colomb; mais encore fallait-il y avoir pensé.

A moi cette gloire, que je revendique, et que nul envieux ne saura jamais me ravir.

Avec ce procédé ingénieux, jamais plus il n'arrivera aux Zeppelins d'éclater comme des bulles de savon. Mais on me fera certainement remarquer que cela ne suffit pas. Ces gigantesques machines, par leurs dimensions mêmes, par l'énorme surface qu'elles offrent au vent, sont exposées à devenir le jouet des ouragans. Lui présentent-elles le travers elles sont emportées. Essayent-elles de descendre en plein champ, et les voilà qui s'agitent, qui se couchent, qui se tordent, arrachent tous les liens par quoi l'on a voulu les fixer au sol, comme Gulliver, que les naïfs habitants de Lilliput essayèrent vainement d'attacher par les cheveux. A cet inconvénient, je ne vois d'autre remède que de faire désormais les Zeppelins à claire-voie. Il faut que le vent puisse passer à travers. Dès ce moment, plus de risque: poussé par la vigoureuse hélice de ses moteurs, le ballon avance sans efforts, sans lutte, avec une célérité prodigieuse. Ce treillage léger évolue à toutes les hauteurs. Il peut même emporter des oiseaux, comme une cage.

On m'objectera que si ce n'est plus qu'un treillage, ni l'air chaud ni le gaz n'y resteront, et que, par conséquent, le ballon ne quittera jamais la terre. Je suis sensible à cette critique: les plus belles découvertes de l'esprit humain ont fréquemment besoin d'une difficile mise au point. Mais je me permets d'assurer qu'il n'en est pas moins vrai que les Zeppelins, tant qu'ils n'auront pas de l'air chaud dans le corps à la place de gaz inflammables, brûleront toujours beaucoup mieux que les allumettes de la régie, et que s'ils ne sont pas à claire-voie, comme je l'indique, il leur arrivera d'inévitables malheurs. A un homme de l'art de réaliser ces "desiderata." Pour moi, ma tâche est achevée.

Et, en attendant, le plus grand danger que puissent nous faire courir les Zeppelins est décidément de nous tomber sur la tête.

PIERRE MILLE.

DEPARTEMENT DE LA MILICE ET DE LA DEFENSE, OTTAWA

DES Soumisisons cachetées (en double exemplaire) pour la fourniture du Charbon et du Bois de Chauffage nécessaires pour chauffer les bâtiments militaires à Winnipeg, Brandon, Man., et Regina, Sask., pour l'année prenant fin le 31 Mars 1915, seront reçues jusqu'au 10 Mars prochain. Chaque soumisison devra porter les mots "Soumisison pour combustible" "Tender for fuel" et devra être adressée au Directeur des Contrats, Quartiers Généraux de la Milice, Ottawa.

Des formules de soumission imprimées contenant tous les détails pourront être obtenues du Directeur des Contrats, Quartiers Généraux de la Milice, Ottawa, où à l'office de l'Officier de District, commandant la place de Winnipeg qui fournira tous renseignements demandés.

Chaque soumisison devra être accompagnée d'un chèque accepté en faveur du Ministre de la Milice et de la Défense, sur une Banque Canadienne et de au moins cinq pour cent du montant de la soumisison. Le dit chèque sera confisqué si le soumisisonnaire refuse d'accepter le contrat offert, ou ne termine pas le contrat commencé.

Le Département ne s'engage à accepter aucune des soumisisons même la plus basse.

EUGENE FISET, Colonel.
Député Ministre de la Milice et de la Défense.

Ottawa, 4 février 1914.
(H.Q. 99-10-12)

Il ne sera fait aucun payement aux journaux insérant cet avis sans autorisation du Département. 16-17

REMINISCENCES

Histoire de la Societe Saint-Jean-Baptiste

1887—(*Suite*)

Dans l'après-midi, il y eut pique-nique sur le terrain de M. Roger Marion, M.P.P. Il y avait des tables de rafraîchissements. La fanfare du Cercle Provencher sous la direction de M. James Perrault, joua pendant toute l'après-midi et contribua beaucoup au succès de ce pique-nique. On exécuta avec beaucoup d'entrain un programme très varié de courses, jeux et exercices physiques.

La soirée littéraire, dramatique et musicale fut très intéressante. En voici le programme:

PREMIERE PARTIE

Ouverture—Danse des Sorcières. ... ... F. Goetz
Fanfare du Cercle Provencher
Discours—Notre histoire. ... ... M. T. A. Bernier
Chant—Le Drapeau de Carillon. ... ... Sabatier
M. L. J. Arthur Lévêque
Summit Polka... ... ... McCosh
Fanfare du Cercle Provencher
Discours—Mission du peuple Canadien-français ... ... R.P. Béliveau, S.J.
Chant—Tout nous dit d'espérer. ... ...Rupès
M. Edmond Trudel
Au piano—M. Albert Bétournay
Reine de Cœur... ... ...F. Goetz
Fanfare du Cercle Provencher

DEUXIEME PARTIE

Le Désespoir de Jocrisse

Comédie en un acte

PERSONNAGES

M. Plumet, rentier.. ....M. D. Joyal
Jocrisse, son domestique. ... ...M. J. B. Joyal
Scopette, cuisinier.... M. L. Lanthier
Laflute, cousin de Jocrisse. ... ... M. A. Joyal
Griffard, bailli.... ..M. J. B. Lévêque
Soldats, invalides formant l'escorte de Griffard
Vive la Canadienne !
God save the Queen!
Fanfare du Cercle Provencher

La partie littéraire fut la plus substantielle. Je regrette de ne pouvoir citer en entier les éloquents discours du Révérend Père Béliveau, S.J., et de M. T. A. Bernier.

Le texte de celui du savant Jésuite ne fut jamais imprimé. Il traita son sujet en maître, et il sut faire naître chez ses auditeurs de vives impressions. Nos canadiens se sentent plus fiers en entendant des paroles comme celles qui tombèrent de ses lèvres. Il venait de retracer le rôle joué par nos ancêtres en ce pays. S'adressant plus directement à l'auditoire, il s'écrie: "Le saviez-vous? Venus à la suite "des missionnaires dans cette par-"tie reculée du pays, et concourant "diversement à leurs pénibles tra-"vaux, vous poursuivez l'œuvre du "peuple canadien; vous êtes des té-"moins de Jésus-Christ."

L'orateur dit ensuite ce que Dieu attend de nous: "La fidélité." Puis il termine en énonçant cette conclusion contenue dans son discours: "Si nous aimons notre pays, si nous voulons sa prospérité, soyons avant tout catholiques."

Le discours de M. T. A. Bernier est rempli de sentiments patriotiques. Sa lecture nous fait aimer davantage l'histoire de notre pays, histoire qui contient "les voix éloquentes du passé," qui est "la "source de toutes les fortes et fruc-"tueuses inspirations pour ceux "qui se donnent la mission d'assu-"rer notre avenir national," et "la "coupe qui, placée à la portée de "toutes les lèvres, produira les mê-"mes élans, les mêmes enivre-"ments. Je ne puis résister au désir de faire du bien, tout en étant agréable, à mes compatriotes, en reproduisant de cette conférence les extraits suivants :

On dirait que les héroïsmes se sont donné rendez-vous sur le sol de notre cher Canada.

Comme toujours, les âmes consacrées à Dieu forment l'avant-garde.

Voyez ces missionnaires, ces douces et humbles religieuses—liens mystiques entre le ciel et la terre. Ni les flots, ni la barbarie, ni les privations, ne les arrêtent. Ils bravent la neige et les glaces, les bêtes féroces et les sauvages plus cruels encore; ils entrent hardiment dans la forêt et la parcourent en tous sens à la recherche du martyre. Mais tout en allant leur chemin, ils instruisent la jeunesse et les vieillards, convertissent les peuples et allument le flambeau de la vraie civilisation au sein des solitudes indiennes. Pour couronner cette vie de labeur et d'abnégation ils donnent leur sang. Mais de ce sang généreux naissent d'autres missionnaires, d'autres vierges, qui continuent l'œuvre de leurs devanciers. Aujourd'hui, de Halifax à Vancouver, de New-York à San Francisco, des bords du McKenzie aux bouches du Mississipi, au confluent de l'Assiniboine et de la Rivière-Rouge, comme sur les bords de l'Outaouais et du Saint-Laurent, on trouve des représentants de notre race distribuant aux âmes de bonne volonté le Pain des forts et celui de l'intelligence, apportant à l'édifice national leur contingent de pierres et de travaux; et parmi nous, un illustre archevêque, avec quarante-deux années d'apostolat, consacrées principalement aux œuvres religieuses, mais aussi à la direction de l'idée nationale, dans les voies saines et larges d'un partiotisme pur, éclairé, et respectueux de tous les intérêts et de tous les droits,—à la création d'établissements qui feront en tout temps notre force et surviront de refuge aux générations futures.

Détournant pour un instant nos regards de ce ravissant spectacle pour les fixer sur un autre coin du tableau, nous apercevons nos voyageurs explorant le nord et l'ouest du continent américain, découvrant les pays et les fleuves, ouvrant de nouvelles routes au commerce, agrandissant le patrimoine national.

Parmi ces explorateurs, saluons en passant la belle figure de LaVérendrye, à qui nous devons la découverte du Nord-Ouest. Pendant un siècle, cet homme illustre, qui ne désirait qu'une chose: "prouver son désintéressement, son grand zèle, aussi bien que ceux de ses enfants pour la gloire du roi et celui de la colonie," pendant un siècle, dis-je, cet homme de bien est resté dans l'oubli, mais enfin, l'histoire lui a fait une place: à nous de compléter cette œuvre de réhabilitation en lui élevant un monument qui redise et sa gloire et notre gratitude. Autour de Montréal et de Québec, les colons labourant leurs champs, tiennent la charrue d'une main, de l'autre, ils épaulent le fusil pour se défendre contre les agressions réitérées des tribus iroquoises.

Pendant deux siècles et demi, l'on se bat un contre dix, tantôt contre les sauvages, tantôt contre les régiments anglais, bien souvent contre les deux à la fois. Toujours inférieurs en nombre, ce n'est qu'à force d'audace, de courage et d'adresse que nos pères échappent à l'anéantissement. Sur mer, d'Iberville; sur terre, Champlain, de Maisonneuve, Montcalm et le chevalier de Lévis, commandent longtemps à la victoire; mais enfin, abandonnés de la mère-patrie, succombant au nombre il nous faut mettre bas les armes et subir le joug de l'étranger. Toutefois cette suspension d'armes n'est que temporaire. Arrive la guerre de 1812 et 1813. Faisant taire nos ressentiments pour n'écouter que la voix de nos chefs nous prêchant la loyauté, nous courons nous ranger sous les étendards britanniques. Et la victoire nous sourit encore. Trois cents voltigeurs Canadiens-français, sous la conduite du colonel de Salaberry, mettent en fuite 7,000 hommes disciplinés—un corps entier de l'armée d'invasion américaine—et conservent le pays à leurs nouveaux maîtres.

Nos immenses plaines redisent ellesmêmes notre valeur. Qui n'a pas lu dans les *Légendes du Nord-Ouest* l'émouvant récit de 67 chasseurs métis, luttant pendant deux jours contre 2,000 Sioux, et les forçant enfin à se retirer devant leur énergique et courageuse résistance.

Plus loin, l'éminent écrivain ajoute :

Popularisons notre histoire.

Pourquoi, dans ce but, la presse n'obligerait-elle pas le feuilleton à céder, de temps à autre du moins, sa place à une page d'histoire; c'est une réforme qui aurait le double avantage de purger nos journaux de ces reproductions généralement impropres à former le cœur ou le goût, et de les faire travailler à l'infusion du sang généreux des âges passés dans les organes de notre jeune société.

Ce serait en même temps un hommage rendu à nos lettres, un encouragement donné à leurs travaux.

Elle ne les éloignerait pas non plus du but que semble avoir la presse périodique en ce pays: faire de la politique.

Oh ! la grande et fructueuse politique que de faire aimer son pays !

L'aurore de notre vie nationale est belle et pure; elle est resplendissante comme la gloire même; nos ancêtres ont donné l'exemple du courage, de la loyauté et des sacrifices; ils ont aimé leur travail, ils ont aimé ce sol teint de leur sang; ils ont aimé la justice, la liberté et leur Dieu. Cela suffit à faire un peuple grand et heureux.

Or, le but de la politique, qu'est-ce, sinon de rendre les peuples heureux et prospères ?

Des accents comme ceux que les orateurs de cette soirée ont jetés dans les rangs de notre peuple ne sont-ils pas comme un souffle qui ranime ou active le feu sacré du patriotisme ? En vérité, ils font beaucoup pour leur pays et pour leurs compatriotes, ceux qui, accusés, à tort souvent, de limiter leur patriotisme aux "phrases déclamatoires" des démonstrations nationales, contribuent par leurs paroles à entretenir chez les nôtres le culte de nos gloires et l'intégrité de nos traditions ancestrales.

Cette soirée du 24 juin 1887 fut aussi récréative. C'est une des notes caractéristiques de notre peuple de *savoir* "mêler l'utile à l'agréable." La comédie de Jocrisse fit rire aux larmes l'auditoire. Tous les acteurs ont le droit à des éloges, mais je dois mentionner d'une manière particulière, M. Jean-Baptiste Joyal, le désopilant comédien que le public de Saint-Boniface a souvent applaudi. Ceux qui, plus près de nous, ont entendu "Le Marquis de la Grenouillère" et "Le Homard et les Plaideurs," peuvent-ils se représenter sans rire le superbe Jocrisse que devait faire M. Joyal, lorsqu'il sortit enfariné et barbouillé de dessous l'armoire que sa maladresse avait renversée ?....

* * *

L'année 1887 est bien importante au point de vue national.

Les savants écrits de Monseigneur Taché sur le Nord-Ouest Canadien, les lettres que publièrent le Révérend Père Lacombe, le Révérend M. Jolys et quelques autres personnages distingués de l'Ouest, l'ouvrage remarquable de feu l'Honorable Sénateur Bernier, sur le "Manitoba, champ d'immigration," avaient fini par convaincre plusieurs compatriotes éminents de la province de Québec, des avantages exceptionnels que le Manitoba offrait à ceux qui voulaient s'y établir.

C'est alors que s'organisèrent plusieurs excursions.

L'une d'elles était composée exclusivement de vénérables membres du clergé. Voici les noms de ces excursionnistes distingués :

Sa Grandeur Monseigneur Laflèche, évêque des Trois-Rivières; le Rév P. Augier, provincial des RR. PP. Oblats, de Montréal; MM. les chanoines L. S. Rheault et C. Bochet, de l'évêché des Trois-Rivières; M. Proulx, curé de Saint-Tite; M. G. Chèvrefils, curé de Sainte-Anne du Bout de l'Ile; M. Pothier, curé de Warwick; M. J. Forget, curé de Sainte Agnès de Dundee; M. F. St. Aubin, curé de Saint Georges d'Henryville; M. T. Boivin, curé de Saint Hilaire; M. J. B. Duhamel, curé de Saint-Dominique; M. Lasiseraye, curé de Saint-François-du-Lac; M. A. Dupuis, curé de Bedford, et M. Casaubon, vicaire de Saint Barthélémi.

Cette excursion arriva ici jeudi, le 15 septembre. Monseigneur Fa-

(A suivre sur la 8ème page)

Northwest Railway Company of Canada

AVIS est donné par les présentes qu'une demande sera présentée au Parlement du Canada, à sa prochaine session, à l'effet d'obtenir un Acte constituant en corporation une compagnie de chemin de fer, sous le nom "NORTHWESTERN RAILWAY COMPANY OF CANADA", autorisée à tracer, construire et opérer une ligne de chemin de fer, dont les trains seront mus par la vapeur, l'électricité ou autre pouvoir moteur, pour le transport du fret, des passagers et le service de messagerie, à partir d'un point à ou près du Canton Soixante-Sept, Rang dix-huit, à l'ouest du 5ème Méridien; de là, dans une direction sud-est, franchissant la Rivière Athabaska aux environs du Rang 7, à l'ouest du 5ème Méridien de là, dans une direction sud-est, à Edmonton; de là, dans une direction sud-est, à Camrose; de là, dans une direction sud-est, franchissant le 4ème Méridien à ou près du Canton 32; de là, dans une direction sud-est, franchissant la Rivière Saskatchewan Sud, près du Canton 20, Rang Onze, à l'ouest du 3ème Méridien; de là, dans une direction sud-est, se dirigeant vers le Lac Johnson; de là vers l'ouest, jusqu'à Maryfield, Canton Dix, Rang 30, à l'ouest du 1er Méridien; de là, dans une direction est, à Virden; de là, dans une direction nord, franchissant la Rivière Assiniboine à ou près de Penrith, de là vers l'est jusqu'à Carberry; de là vers l'est jusqu'à Winnipeg; de là à Molson et continuant jusqu'à Fort William et Port Arthur sur le Lac Supérieur.

Aussi avec faculté de construire, exploiter et entretenir tous ponts nécessaires, chemins, voies et bateaux traversiers; de construire, acquérir, posséder et entretenir des quais et docks pour les fins ci-dessus; et de construire, acquérir, posséder, affrèter et entretenir des bateaux à vapeur et autres bateaux et voiliers et d'exploiter les dits bateaux et voiliers dans toutes les eaux navigables; et avec faculté de construire, opérer, exploiter et entretenir des lignes de télégraphe et de téléphone en rapport avec le dit chemin de fer et à ses embranchements et de transmettre des messages pour les fins du commerce et d'établir des taux de péage pour ce service et d'en prélever le montant; de construire ou acquérir, opérer, exploiter et entretenir des auberges ou restaurants; d'établir, acquérir, exploiter et entretenir des parcs et lieux d'amusements, produire, vendre et distribuer du pouvoir électrique, pour les fins de l'éclairage, du chauffage et de la force motrice; avec faculté d'exproprier des terrains pour les fins de la Compagnie; d'acquérir des terrains, argents, boni, privilèges ou subsides de tout Gouvernement, Corporation municipale ou autres personnes ou corporations; d'établir des taux de péage et d'en percevoir le produit, de toutes personnes voyageant, et sur tout fret transporté sur chacun de ces chemins de fer, voies, bateaux traversiers, quais et vaisseaux construits par la Compagnie; et avec faculté d'établir des correspondances requises par le traffic et de faire des conventions avec des compagnies de chemin de fer, de navigation ou autres compagnies, et avec tous autres pouvoirs ordinaires dans ces cas.

Daté à Montréal, Qué., ce 20ème jour de janvier 1914.

FOSTER, MARTIN, MANN,
MACKINNON & HACKETT,
Procureurs des Requérants.

13-17

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la preemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3,00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois chaque année au cour de six ans à partir à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir a preemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 l'acre.

Devoir—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur

N. B.—La publication non-autorisee de cette annonce ne sera pas payee.

LE ministère des Travaux Publics recevra jusqu'à 4.00 p.m., lundi, le 2 mars 1914, des soumissions pour la construction d'un prolongement du "Nouveau Brise-lames" dans le hâvre de Port-Arthur, district de Thunder-Bay et Rainy-River, Ont., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "soumission pour un 2ème prolongement au "Nouveau Brise-lames" à Port-Arthur, Ont."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux Publics, à Ottawa, aux bureaux des ingénieurs de district, à Toronto, Ont. (édifice Confederation Life,) Port-Arthur, Ont., Montréal, P.Q., (bureau de poste), et Québec, P.Q., (bureau de poste.)

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à cinq (5 p.c.) pour cent du montant de la soumission fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumisisons qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, le 27 janvier 1914.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.—50491.

On demande des agents dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et Alberta, pour prendre des abonnements au journal "Le Manitoba." Nous accorderons 25 p.c. de commission par abonnement.

Chez Nous et Autour de Nous

Le maire Deacon, de Winnipeg, est en voyage dans l'Est où l'appellent les questions qui touchent à l'aqueduc inter-municipal de Shoal Lake.

Les permis de construction à Winnipeg pour l'an 1914 dépassent déjà un million de piastres.

Un couple de Fargo s'est présenté vendredi à un asile et a demandé d'y être interné comme aliénés. Ces braves gens avaient abusé de la cocaine. Admettons tout de même qu'il est assez rare de voir des gens faire ainsi l'aveu de leur folie; généralement on se fait tirer l'oreille avant de se laisser traiter de fou !

La *Petite Feuille* vient d'agrandir son format. C'est bien cela ! Savez-vous, confrère, qu'avant longtemps, si vous continuez, ça ne sera plus *Petite Feuille,* mais *Grande Feuille !* En avant.

M. et Mme J. A. Lemieux, et leur famille, de Winnipeg, sont partis venrhedi pour Québec, où ils passeront quelques mois.

Douze sacs de courrier, venus d'Angleterre, sont arrivés à Winnipeg vendredi, complètement gâtés par l'eau. Plusieurs de ces sacs étaient même encore mouillés. On fit sècher le tout le mieux possible, mais beaucoup d'objets, de journaux et lettres ont été endommagés.

Percy Hagel est toujours en prison. Les amis qui devaient cautionner pour lui ne se montrent pas encore.

Plus ça va, plus les abords du pont Provencher se chargent de matériaux de toutes sortes. Il n'y a pas à dire, il y a assez d'encombrement pour s'apercevoir qu'on construit un nouveau pont ! Tout ce désordre temporaire fait plaisir parce que nous avons conscience qu'on est à ouvrir une artère qui aidera au développement de notre ville.

Les marchands d'automobiles de Winnipeg étalent *la nouvelle machine de* 1914. Va-t-il falloir changer d'automobile à chaque printemps, comme les femmes changent de chapeau ?

D'après M. Geo. Bury, vice-président du C.P.R., les cultivateurs dans l'Ouest canadien ont fait des progrès énormes dans la culture mixte depuis un an. Ce mouvement, s'il s'accentue, réduira le coût de la vie plus que les plus savantes théories des économistes.

Le Board of Trade de Port-Arthur vient d'offrir un banquet en l'honneur du cultivateur dont nous parlions l'autre jour et qui a réussi à sortir 427½ minots de pommes de terre d'un arpent de culture. N'est-ce pas que le geste est beau? C'est Jonathan Smith, croyons-nous, qui a dit: "Celui qui réussit à faire pousser deux brins d'herbe où il n'en poussait qu'un seul mérite plus de l'humanité que tous les politiciens mis ensemble." —*La Press.*

M. Fernand de Gramont, de Winnipeg, est de retour d'un voyage de quelques semaines en France.

Les contrats pour la construction du chemin de fer du *Greater* Winnipeg Water District ont été accordés mercredi. Ces contrats sont au nombre de quatorze, sous classement de nettoyage, terrassement, coussinet, acier, etc.

MM. Hill & Son, de Lloydminter, Sask., viennent de gagner le trophée Colorado pour la meilleure avoine du monde. C'est un grand honneur et une grande réclame pour cette province, car les Etats-Unis produisent aussi ce grain, et de qualité supérieure. Il ne faut pas, non plus, oublier les pays d'Europe, où on cultive généralement la terre d'une manière bien supérieure à ce que nous savons faire en Amérique.

Se sont fait enregistrer à l'Hôtel de St. Boniface, cette semaine : M. et Mme H. B. Williams, Mordeni F. Heorn, Transcona; M. B. South, Winnipeg; C. Simmonet, South Junction; M. et Mme J. Smith, St. Francisco, Cal.; P. St. Arnaud, St. Pierre Jolys; M. Savage, Regina; J. Lambert, LaBroquerie.

L'honorable juge-en-chef Mathers, commissaire royal dans l'affaire Krafchenko, vient de faire son rapport. Le Commissaire exonère la police de tout blâme; il fait exception pour deux hommes: Reid, qui a trahi et qui a été envoyé au pénitencier, et Emmonds, qui aurait dû, paraît-il, dévoiler à ses chefs l'intimité qui existait entre Krafchenko et Reid. Percy Hagel est censuré avec les autres conspirateurs, mais non pas sur les points qui devront être déterminés aux assises. Cette enquête est surtout importante parce qu'elle dit exactement le rôle de la police; et le public ets heureux de constater qu'il peut encore avoir confiance dans la Force chargée de le protéger.

Le 4 mars, il y aura au Couvent de Ste-Anne des Chênes, une soirée dramatique et musicale donnée par les élèves à l'occasion de la fête du digne curé de cette paroisse. Le Rév. Monsieur Jubinville sera heureux de voir cette séance présidée par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque entourée de ses distingués confrères et amis.

Quarante-deux peaux de renards argentés, représentant une valeur totale de 20,000 dollars, sont exposées actuellement dans les vitrines du magasin Acme, à Edmonton. Ces précieuses fourrures proviennent des postes du nord de la Compagnie Révillon.—*Le Courrier de l'Ouest.*

M. Sydney W. Pugh, inspecteur des agences européennes d'émigration au Canada, était à Montréal dimanche. A un des journalistes venus pour l'interviewer, M. Pugh a déclaré que non seulement les agences n'encouragent pas en ce moment l'émigration, mais qu'elles font tout en leur pouvoir, au contraire, pour la discontinuer. "Cette année, dit-il, nous n'amènerons que des fermiers et des domestiques en particulier des Iles Britanniqus. Dans notre campagne pour l'immigration nous nous efforçons de diriger les émigrants vers les villages et les campagnes de préférence aux grandes villes. Ls compagnies de transport nous sont à cet effet d'un très grand secours."

Chose certaine, l'immigration ne sera pas cette année aussi intense que l'an dernier, alors que 403,000 personnes vinrent s'établir au Canada.

Le Conseil de l'Université de Manitoba approuvait jeudi dernier les plans de l'architecte Stoughton pour la construction de ses futurs édifices à Saint-Vital. Ces édifices, seront au nombre de 17, le tout disposé très harmonieusement sur le bord de la rivière Rouge, dans la courbe est qui termine les terrains du Collège agricole. On dépensera $200,000 au cours de cette année pour la bâtisse des ingénieurs. La construction de ces édifices prendra quelques années.

M. J. R. Colby, gérant et directeur de la Canadian Carbonate Company, Ltd., vient de terminer des arrangements pour l'érection d'une manufacture de carbures à Saint-Boniface. L'établissement occupera vingt mille pieds carrés sur la rue Archibald, à côté de la Western Canada Flour Mills Co. Cinquante hommes seront d'abord employés; le nombre des ouvriers augmentera plus tard.

Le Saint Boniface Employment Bureau a fait lundi une transaction immobilière au montant de $10,000.

C'est notre impression qu'un des premiers endroits qui sortira définitivement des griffes de la gêne financière actuelle sera Saint-Boniface et la région sud, jusqu'à Saint-Norbert. Il se fait dans Saint-Boniface des travaux trop considérables, et il y a trop de gros projetsde décidés, pour que le terrain n'y devienne pas très précieux.

Par l'annexion d'une partie de la municipalité de Saint-Vital, la ville de Saint-Boniface acquiert une étendue d'environ 8,400 acres.

Le manque d'espace nous force à remettre à huit jours le compte-rendu de l'intéressante soirée donnée hier par l'Union Jeanne d'Arc.

La soirée de cartes chez les Artisans Canadiens-français, hier soir mardi gras, fut un réel succès. Les prix offerts par le secrétaire, M. J. E. Fontaine, ont été gagnés: prix des dames, par Mlle Ida Pelletier; consolation, Mme P. F. Soucy; prix res hommes, M. Cloutier; consolation, M. le président, J. A. Beaupré. Prochaine partie le 10 mars.

Alice McDonald, une femme adonnée à la boisson, arrêtée mercredi soir pour s'être enivrée dans la rue, a essayé de se suicider quelques heures après, en se pendant avec le cordon de son tablier. Le geôlier-constable Poustie, faisant sa ronde à minuit, l'a trouvée étouffant à mort. Il coupa la corde et en quelques minutes la femme était mieux. A la session du matin en cour de police le magistrat Macdonald l'envoya pour six mois à l'asile du Bon Pasteur, car il ne croyait pas sur de la mettre en liberté dans un tel état physique et mental.—*Free Press.*

Nous avons reproduit cette note du journal de Winnipeg, non pas tant pour donner une nouvelle que pour indiquer quelle œuvre éminemment méritoire font parmi nous les Sœurs du Bon Pasteur. Ces religieuses ont fait le vœu de se dépenser pour tout ce qui souffre et tout ce qui est misérable, et on voit quel rôle utile les autorités leur assignent.

Deux enfants de Vègreville ont été brûlés dans un incendie mercredi dernier. Henri Monvoisin, le père, était à son travail et la mère était à la ville; les deux enfants, âgés de 4 et 5 ans, avaient été laissés enfermés dans la maison. Un voisin vit de la fumée sortir par la fenêtre; il donna l'alarme, mais il était trop tard: les enfants étaient déjà suffoqués et l'incendie enveloppait tout l'intérieur de la maison. Les pompiers arrivèrent trop tard pour faire aucun travail. On trouva les enfants calcinés.

Les améliorations faites par le C.P.R. l'an dernier ajoutées à celles qu'il fera cette année, se monteront à $85,000,000. Ce qui coûte cher surtout au C.P.R., c'est sa double voie jusqu'à Port Arthur. On a commencé à faire une double voie entre Winnipeg et Port Arthur, puis entre Winnipeg et Brandon, ensuite entre Brandon et Calgary. On fait d'autres doubles voies dans l'ouest et voici qu'on est en train de faire aussi double chemin entre Port Arthur et Sudbury. Le C.P.R. ne paraît pas d'opinion que les relations entre l'Est et l'Ouest du Canada par chemin de fer vont diminuer !

Au Théâtre Walker, cette semaine, "Widow by Proxy". La semaine prochaine, "Peg O' My Heart", comédie. Dans la semaine du 9 mars, Louisa Alcitts présentera "Little Woman." Le 16 mars à 8.30, il y aura grand concert donné par Mme Clara Butt et son mari, M. Kemmerlay Rumford.

REMINISCENCES

(Suite de la 7ème page)

bre, archevêque de Montréal, l'avait précédé, et était arrivé ici le 3 septembre, en compagnie de son secrétaire, M. l'abbé Vaillant, et de M. l'abbé Duprat, curé de Sainte Philomène.

La visite de ces illustres prélats et de tous ces ecclésiastiques éminents coïncida avec la consécration de trois églises du diocèse, à savoir: la cathédrale de Saint-Boniface, consacrée le 18 septembre, les églises de Saint-Norbert et de Sainte-Marie, de Winnipeg, consacrées les 22 et 25 du même mois.

Je veux clore ces notes patriotiques de 1887 en citant quelques phrases des accents généreux parus dans le journal *Le Manitoba,* du 22 septembre 1887 et signés par T. A. Bernier.

Cette visite a coïncidé avec la consécration de notre cathédrale.

La présence et la participation de tous ces vénérables ecclésiastiques à cette auguste cérémonie—l'une des plus grandes et des plus symboliques du catholicisme—n'est-ce pas comme une imposition de mains, comme un engagement de veiller au sort futur de cette église de Saint-Boniface—la mère de toutes les églises du Nord-Ouest Canadien, sorti lui-même des flancs de la Nouvelle France ?

Ah ! que tout celà nous semble providentiel, et quels résultats n'en devrons-nous pas attendre !

Veuille Dieu bénir ces nouveaux liens, ces fraiches sympathies, ces espoirs, cet essor, et jusqu'à nos illusions ! Qu'il daigne se servir de ces moyens pour établir notre peuple dans les limites de sa patrie dans l'ordre et la justice, dans la force et la paix, à côté des races que nos gouvernements appellent à partager avec nous nos territoires et nos ressources. Car, c'est pour cela que nous vivrons et que nous travaillerons. La devise *Deo et Patria* que le canadien-français aime à citer, résume cette action et ce but. Et c'est par celà aussi que nous pourrons remplir en Amérique le rôle de la France en Europe, alors que la France se souvient de son titre de fille ainée de l'Eglise: rôle bienfaisant, s'étendant à tout et à tous.

... ...

Quand nous essayons d'intéresser à notre sort nos compatriotes de la province de Québec, nous ne cherchons point à nous procurer des avantages dont ils ne puissent profiter; quand nous essayons d'affermir notre influence au Manitoba, les autres races ne doivent pas en prendre ombrage, puisque nous travaillons en vue de leurs intérêts comme des nôtres. Notre accroissement en nombre dans les différentes parties de la Confédération signifi l'unité, la paix, et nous ajoutons avec orgueil, la grandeur.

(1888)

Les élections des officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste eurent lieu le 20 mai. Furent élus:

Président—M. Roger Marion, M.P.P.

1er Vice-président—M. H. F. Despars.

2ème Vice-président—M. Hormisdas Béliveau.

Secrétaire-correspondant — M. Georges Fortin.

Assistant-secrétaire-correspondant—M. Médéric Cyr.

Secrétaire-archiviste—M. Emile Jean.

Assistant-secrétaire-archiviste — M. J.-Bte. Lévêque.

Trésorier—M. Télesphore Pelletier.

Assistant-trésorier—M. Antoine Gauvin.

Médecins—MM. les Docteurs Fafard et Lambert.

Bibliothécaire—M. J. Bte. Leclerc.

Commissaire ordonnateur-en-chef —M. Louis Lafranchaise.

Assistants—MM. Gabriel Arial et George Germain.

Comité de Règie — MM. Edmond Trudel, J. Ernest Cyr, S. A. D. Bertrand, Joseph Turenne, François Gingras, F. E. Verge, L. P. Prud'homme, Edmond Marcoux, David Joyal et les anciens présidents de l'association. L'Honorable Sénateur Girard, l'Honorable Juge Dubuc, l'Honorable Joseph Royal, M.P., l'Honorable J. E. P. Prendergast, M.P.P., l'Honorable A. A. C. LaRivière, M.P. P., Son Honneur le Juge Prud'homme, MM. T. A. Bernier, L. J. A. Lévêque, Félix Chénier et J. Lecompte.

PATRIOTE.

(*A suivre*)

Au College

Le Cercle Provencher n'a pas cessé ses réunions et dimanche soir, nous avions séance comme d'habitude. Nous discutâmes une heure durant de *crémation.*

Le conférencier traita d'abord de la sépulture chez les peuples anciens, puis en vint à la coutume qui a toujours été suivie dans l'Eglise d'inhumer les corps plutôt que de les incinérer. La crémation est aujourd'hui en faveur auprès des francs-maçons et de ceux qui font profession d'irréligion et de matérialisme. Il a toujours paru messéant à l'âme chrétienne que le corps humain, ce temple de l'Esprit-Saint, sanctifié par l'usage des sacrements, soit soumis à ce traitement si violent, réprouvé par le respect et la piété filiale, par l'amour conjugal et fraternel et aussi par l'amitié. Les catholiques suivent l'exemple de leur Divin Maître qui fut enseveli et mis au tombeau.

L'on montra ensuite la faiblesse ou plutôt la nullité des arguments invoqués par les partisans de l'incinérateur, comme la contamination des eaux potables et l'infection de l'air dans les lieux voisins des cimetières. Les expériences faites à Paris, par Charnock, Delacroix et Dalton, trois médecins célèbres ont détruit tous ces semblants de raisons.

Ajoutons en fin de compte que l'incinération a parfois de grands inconvénients, par exemple, elle détruit toute marque de violence, toute trace de poison chez le cadavre, et il n'y a plus d'autopsie possible au cas ou l'on aurait des doutes sur la mort naturelle de l'incinéré.

Avant la conférence, le comité du Parler Français fit part aux membres de certaines coutumes chez les annonceurs en France.

ECHOS DE LA PREMIERE DIVISION

LIGUE INTERMÉDIAIRE DU GOURET

Clubs	G	P	N	Pts
Doiron	2	1	2	6
Gagné	3	3	0	6
Schuerch	2	1	2	6
Muller	1	3	2	4

LIGUE DES CADETS

Clubs	G	P	N	Pts
McDonald	4	2	0	8
Caiarneau	3	2	1	7
Cusson	1	4	1	3

Nouvelle ligue.—Van, le populaire Van, a formé une nouvelle ligue de gouret. Indigné de ce que les Professionnels ne voulaient pas reconnaître ses qualités et lui ouvrir leurs rangs, il décida de leur faire de l'opposition pour laver cet affront. C'est dans ce but qu'il a fondé la ligue des Amateurs. Bien que les Professionnels soient populaires, les Amateurs semblent avoir un grand nombre de partisans. Deux parties ont eu lieu déjà, et les Vanneaux ont battu les Decockards. Quoique la rapidité des joueurs ne fût pas vertigineuse, les culbutes étaient à l'ordre du jour. Le jeu fut très rude?? Pas du tout. Les joueurs sont des gens pacifiques qui avaient le sourire aux lèvres. Mais alors...?? Tout simplement, ils perdaient d'eux-mêmes le centre de gravité. L'un des résultats, c'est que l'on n'eût pas besoin de balayer le patinoir après ces parties. Ce concours de culbutes eut un tel succès que les spectateurs eux-mêmes perdirent leur gravité. La 3ème aura lieu bientôt; et l'amiral Decock assure qu'il prendra une revanche éclatante.

Rétabli.—Les amis de L. P. Gagnon ont appris avec un vif plaisir son retour à la santé.

Malade.—Le père de nos condisciples Emile et Wilfrid Decosse est dangereusement malade. Nous formons des vœux ardents pour la rapide guérison de M. Decosse.

Des sports.—Malgré la température froide, les Coalisés, les Fédérés et les Professionnels continuent leurs parties de gouret. Nous en donnerons le résultat la semaine prochaine.

Colonie Belge

M. Auguste Van Hoorenbecke, président du Club Belge, contracteur bien connu à Saint-Boniface, est de retour parmi nous après un voyage de quelques mois en Belgique.

La Conférence de St-Vincent-de-Paul

Un Expose au Public

Avant de donner un rapport du travail fait par les membres de la Conférence de St. Vincent-de-Paul, il est bon de connaître la manière de procéder de la Société, et comment elle dispose des aumônes.

Le Président recueille toutes les demandes de secours; il avertit aussitôt un des membres du Comité de Visite. Ce comité est composé de cinq membres, tous dignes de la confiance publique. Le membre visiteur se rend immédiatement dans la famille affligée, et il juge par lui-même si le cas est recommandable; si la maladie est la cause de la demande, il pourvoit lui-même aux besoins pressants, autrement il consulte le président; tous les cas sont examinés et décidés en conséquence. Toutes les demandes ne sont pas accordées car les membres comprennent leur devoirs. Ils sont prêts à soulager la misère, mais non pas à encourager la paresse, l'oisiveté et même le vice.

La Société ne donne pas d'argent, mais elle pourvoit surtout à la subsistance des familles. Elle s'efforce de trouver de l'ouvrage aux nécessiteux. Depuis le 1er novembre 1913, la Société a secouru 40 familles dans Saint-Boniface. Toutes ces familles ont été visitées. La Société, par l'entremise de notre Conseil-de-Ville a pu trouver de l'emploi aux journaliers. De plus, le président, M. L. J. Collin, a fait gagner $60.00 à des femmes qui ont employé leur temps à raccommoder des sacs à grains, etc. Trente enfants ont été habillés et chaussés, et par ces moyens ont pu aller aux écoles. La Société St. Vincent-de-Paul compte sur la charité publique pour accomplir son œuvre. Depuis deux ans elle ne recevait de secours que du Conseil-de-Ville de Saint-Boniface, mais le 20 décembre dernier, le Club de Raquettes, Le Voyageur, courrait la guignolée et recueillait ce soir-là dans Saint-Boniface, la somme de $206.25, près de $50.00 en effets, et 14 cordes de bois étaient données pour les pauvres. La population, toujours si généreuse de notre cité avait eu l'occasion de contribuer à une bonne œuvre. Quelques jours après le procureur de l'Archevêché remettait à notre trésorier, M. H. Béliveau, un chèque de $150.00. Notre trésorier est un homme précieux pour la Société: bien souvent dans le passé nous avons escompté sa générosité, et toujours nous avons pu continuer notre œuvre, et les fonds ne manquaient jamais.

Un proverbe dit: Chaque médaille à son revers. Il n'entre pas dans le cadre de ce rapport de vous parler des difficultés de la charge du président, des misères rencontrées par nos frères visiteurs, des exigences des personnes secourues et des paroles parfois peu aimables dites à l'adresse des officiers et de la Société même. Ce sont des petits à côté de la véritable misere à soulager. Cependant un des cas qui préoccupe le plus les membres et qui est aussi la cause prncipale des préjugés qui existent contre les Conférences de St. Vincent-de-Paul est le suivant: Devons-nous aider une famille qui est dans la nécessité par les abus de son chef? Devons-nous pour cela refuser de secourir la pauvre femme et les enfants ?

La Conférence de Saint-Boniface ne compte qu'un petit nombre de membres qui assistent régulièrement aux réunions. Avec l'augmentation de la population dans notre cité, de nouveaux besoins se feront sentir, il est donc à désirer que le nombre des membres augmente car les Conférences de St. Vincent-de-Paul sont des nécessités dans les villes.

Alex. C. LaRivière.

Chronique de la Province

ST. ALPHONSE

Le 17 février ont eu lieu à St. Alphonse les funérailles de M. Ange DePape, décédé la veille à l'âge de 80 ans à la suite d'une longue et douloureuse maladie supportée avec résignation chrétienne. Il avait pu recevoir les secours de la religion à laquelle il fut fidèle toute sa vie. Sa Gr. Mgr. l'Archevêque, de passage à St. Alphonse, retour de la bénédiction de l'église de Swan Lake a visité le malade qui fut encore réconforté ainsi à la veille de sa mort. Tous les membres de sa famille étaient autour de lui. Le défunt, trés estimé de tous pour ses vertus et son caractère était l'un des plus anciens et des meilleurs fermiers de Bruxelles. Il était le père de M. Auguste DePape, conseiller municipal de Lorne.

Les funérailles furent imposantes par l'affluence des assistants. Les principales familles du pays étaient représentées à la messe funèbre à laquelle assistait le Révérend Curé de Bruxelles. Qu'il repose en paix.

Une Heureuse Suggestion

Nous recevons le billet suivant:

M. le Rédacteur,

Demandez-donc à votre collaborateur du *Sang Gaulois* d'interrompre pour une semaine la galerie des figures héroïques des vieux siècles, pour nous parler un peu de Paul Déroulède. Déroulède est mort il y a quinze jours; la chevalerie a été abolie depuis longtemps, mais il fut quand même chevalier, de la tête aux pieds—comme Roland et DuGuesclin.

Agréez mes respects,

X.

Nous nous sommes entendus avec notre collaborateur, et le *Sang Gaulois* parlera de Déroulède mercredi. Nous publierons nous-mêmes des fragments caractéristiques de l'illustre poëte-soldat.

CONCERT-CARTES

donné par la

FANFARE LAVERENDRYE

a l'Académie Provencher

Mardi 3 Mars 1914

PROGRAMME

Bienfaisance—Andante.... F. Boisson

Fanfare

Chants Canadiens—Trio.. E. Gagnon

MM. J. A. Ferland, J. N. Clément

J. H. Clément

The Guard of Honor—Marche.

... ... Julius Lehnbardt

Orchestre

Chœur des Enclumes (extrait du Trouvère).. ... ... Verdi

Chœur de la Cathédrale

Marche des Bleus—Marche.

... ... F. J. Cotteaux

Orchestre

C'est gentil d'être venu—Chansonnette vécue. ... ...Lucien Del

M. Jos. Legouargueur

La Tour d'Argent—Polka ..M. Bléger

Fanfare

La John Little Agency, fournit le piano pour cette soirée.

Un magnifique prix a été offert par M. L. J. Collin, pour la dame gaganate aux cartes.

La prochaine soirée aura lieu, mardi 17 mars 1914.

NAISSANCE

Dimanche, le 22 du courant, Madame J. A. Chabot, une fille.

DECES

Feu M. Fernand Best

Le 17 courant est décédé à l'Hôpital de St. Boniface, M. Fernand Best, arrivé au Canada le 25 mai 1913. Ses funérailles ont eu lieu samedi dernier à 7 heures ½ a.m. M. Vanpoulle, au nom de la famille absente en raison de son éloignement, remercie les personnes qui, bien que connaissant fort peu le défunt ont eu la charité d'assister à son enterrement.

Mlle Berthe Rochon, fille de M. Jos. Rochon, est décédée dimanche soir, à l'âge de 13 ans.

Son enterrement a eu lieu mercredi matin, à 8 heures 15. A la famille éplorée nous adressons nos bien sincères condoléances.

PETITES ANNONCES

Renseignements généraux sur le Théâtre Walker

Les soirées commencent à 8.30 hrs. Les matinées à 2.30 hrs.

Les billets sont en vente au bureau du théâtre, de 10 hrs. a.m. à 10 hrs. p.m. Le téléphone pour billets réservés est: 2520 Garry ; les billets sont retenus jusqu'à 6 hrs. p.m. seulement; les vestiaires sont situés côté droit du foyer, au premier; du côté gauche au balson; les manteaux y sont gardés par les femmes de service.